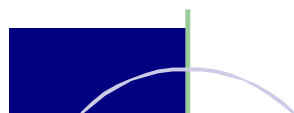


**PORTRAIT DES
ORGANISMES
COMMUNAUTAIRES
ŒUVRANT DANS LE
DOMAINE DE LA SANTÉ ET
DES SERVICES SOCIAUX AU
BAS-SAINT-LAURENT**



Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent

288, rue Pierre-Saindon, 1^{er} étage

Rimouski (Québec) G5L 9A8

Téléphone : 418 724-5231

Télécopieur : 418 723-1597

Édition

- © Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent
Reproduction autorisée à des fins non commerciales avec mention de la source.

Dépôt légal

3^e trimestre

Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2007

Bibliothèque nationale du Canada, 2007

ISBN : 978-2-923362-09-0

Dans cet ouvrage, la forme masculine est utilisée sans discrimination, dans le seul but d'alléger le texte.

Pour obtenir des exemplaires de ce document, s'adresser au :

Centre de documentation

Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent

288, rue Pierre-Saindon

Rimouski (Québec) G5L 9A8

Téléphone : 418 727-4525

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

Les organismes communautaires représentent des acteurs dont la contribution dans le domaine de la santé et des services sociaux est importante par son ampleur et différente par ses façons d'intervenir auprès des personnes et des collectivités. Cette contribution reflète la volonté d'engagement des individus et la capacité des collectivités à se mobiliser en vue de répondre à leurs besoins.

C'est avec plaisir que nous vous présentons le portrait des organismes communautaires et des entreprises d'économie sociale œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux de la région du Bas-Saint-Laurent.

Dans le rapport annuel de 2006-2007, on dénombrait 128 organismes communautaires reconnus aux fins de soutien financier par l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent.

Ce portrait fait ressortir l'importance des activités réalisées et des services dispensés auprès de la population bas-laurentienne par ces organismes communautaires. Sa diffusion va permettre de faire connaître, surtout auprès des Centres de santé et de services sociaux et des différents partenaires, l'ampleur de leur contribution.

Cette démarche se situe à l'intérieur des éléments d'harmonisation de gestion du Programme de soutien aux organismes communautaires où l'on demande de faire connaître auprès des CSSS et des autres partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du réseau, le portrait des organismes en santé et services sociaux sur notre territoire. Il précède les travaux de révision du Cadre de gestion de la reconnaissance et du soutien financier des organismes communautaires de l'Agence qui décrit les mécanismes de reconnaissance et de collaboration avec les organismes communautaires.

À la lecture de ce document, vous serez à même de comprendre l'impact de leurs actions auprès des différentes communautés.

Nous souhaitons que ce portrait puisse vous faire découvrir l'engagement des organismes communautaires au mieux-être de la population du Bas-Saint-Laurent.

Le président-directeur général par intérim,

Alain Paquet

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL PAR INTÉRIM

INTRODUCTION	7
1. CONTEXTE	9
2. LES VALEURS ET LES ENJEUX DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE.....	11
2.1 La définition des organismes communautaires.....	11
2.2 Les valeurs	12
2.3 Les enjeux	14
2.4 Le financement.....	15
2.5 La définition des entreprises d'économie sociale	15
3. MÉTHODOLOGIE.....	17
3.1 Stratégie de recherche	17
3.2 Organismes visés par l'étude	17
3.3 Définition des variables et collecte de données	18
3.4 Limites de l'étude	22
4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES	23
<i>Portrait régional :</i>	
4.1 Portrait régional	24
<i>Portrait par programme :</i>	
4.2 Déficience physique et intellectuelle et TED.....	32
4.3 Dépendances	35
4.4 Perte d'autonomie liée au vieillissement	38
4.5 Santé mentale	41
4.6 Jeunes en difficulté	44
4.7 Santé physique	47
4.8 Santé publique.....	50
4.9 Services généraux, activités cliniques et d'aide.....	53
<i>Autres :</i>	
4.10 Concertation régionale	56
4.11 Assistance et accompagnement.....	58
5. PARTICULARITÉS DANS LES TERRITOIRES DE CSSS.....	61
5.1 CSSS de La Matapédia	61
5.2 CSSS de Matane	62
5.3 CSSS de La Mitis.....	63
5.4 CSSS de Rimouski-Neigette.....	64
5.5 CSSS de Kamouraska	65

5.6	CSSS de Rivière-du-Loup.....	67
5.7	CSSS de Témiscouata.....	68
5.8	CSSS des Basques.....	69
	CONCLUSION.....	71
	BIBLIOGRAPHIE.....	73
	ANNEXE 1.....	75
	ANNEXE 2.....	81
	ANNEXE 3.....	83
	ANNEXE 4.....	85
	ANNEXE 5.....	87

INTRODUCTION

Ce rapport dresse un portrait descriptif des activités et des services dispensés par les organismes communautaires œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux dans la région du Bas-Saint-Laurent. Il s'agit d'une initiative de l'Agence de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent en vue de diffuser ce portrait auprès des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) et des autres partenaires. Le but premier de ce portrait est de mieux faire connaître l'action communautaire à l'intérieur et à l'extérieur du réseau de la santé et des services sociaux et ainsi mettre en valeur leur apport à la communauté.

La présente étude repose sur les données disponibles à l'Agence en provenance des rapports d'activités, des rapports financiers et des données informatives fournies par les organismes communautaires en 2004-2005.

Le chapitre 1 décrit le contexte de l'étude.

Le chapitre 2 aborde les valeurs et les enjeux de l'action communautaire.

Le chapitre 3 résume les aspects méthodologiques de la démarche de recherche, soit la stratégie utilisée, les organismes visés, les variables retenues, la procédure de collecte de données, le plan d'analyse et les limites de l'étude.

Le chapitre 4 présente le portrait descriptif des organismes communautaires du Bas-Saint-Laurent. Cette section comprend quatre volets d'analyse, soit la mission, les actions réalisées, les ressources financières et matérielles disponibles et la capacité de mobilisation de l'action communautaire.

Le chapitre 5 précise certaines particularités de l'action communautaire dans les territoires des Centres de santé et de services sociaux (CSSS) et présente pour chacun d'eux les faits saillants.

En conclusion, nous rappelons la démarche poursuivie dans cette étude. Ce portrait descriptif va permettre d'augmenter les connaissances sur la contribution des organismes communautaires de la région.

1. CONTEXTE

Le Programme de soutien aux organismes communautaires du MSSS a été décentralisé dans les régies régionales en 1994 appelées aujourd'hui agences de la santé et des services sociaux. Cette régionalisation a suscité l'élaboration de cadres de gestion dans toutes les régions du Québec et a contribué à structurer la gestion de ce programme.

Depuis, le gouvernement du Québec s'est doté d'une politique gouvernementale « L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec », en 2001. Cette politique a été suivie d'un Cadre de référence et d'un Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire approuvés en septembre 2004. Dans ce contexte, le ministère de la Santé et des Services sociaux a mis sur pied un comité de consolidation et de valorisation de l'action communautaire qui a pour mandat d'harmoniser des éléments de gestion du Programme de soutien aux organismes communautaires dans les différentes Agences. Parmi ces éléments figure la diffusion d'un portrait des organismes communautaires auprès des CSSS et des autres partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du réseau.

Aussi, le mandat des Centres de santé et de services sociaux s'actualise notamment autour d'un nouveau leadership et d'une nouvelle notion appelée responsabilité populationnelle. Cette responsabilité s'articule en prenant appui sur les alliances à renouveler, à consolider ou à instaurer avec les partenaires locaux. Les organismes communautaires autonomes ont d'abord une responsabilité sociale et envers leurs membres, mais ils seront invités à définir leurs modalités d'association pour assurer une offre de service intégrée à leur population respective.

La réalisation de ce portrait a été effectuée par une étudiante en marketing avec qui les professionnels à l'Agence ont collaboré.

2. LES VALEURS ET LES ENJEUX DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE

Selon les auteurs de différentes études, l'évolution des organismes communautaires est passée par quatre grandes générations, soit les années 1960 avec les comités de citoyens; celle des années 1970 avec les groupes populaires ou les groupes autonomes de services; les années 1980 sont marquées par la multiplication et la diversité des organismes communautaires; et la dernière génération, les années 1990, avec la concertation entre les groupes au partenariat avec l'État.

Au fil des ans, les organismes sont devenus une composante significative de la structure sociale du Québec. Le milieu communautaire contribue de manière importante à donner à la société québécoise sa force et son originalité. Il participe aussi à l'élargissement de la sphère démocratique ainsi qu'au développement social et économique. (L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, MFSS, 2001, p. 15).

De même Lamoureux mentionnait que « le mouvement communautaire devient un acteur engagé dans le développement des communautés de base, y apportant une vision autre du développement intégrant l'économique et le social. » (Lamoureux et al., 2003, p. 51).

Avant de présenter le portrait des organismes communautaires, il est pertinent de rappeler la définition des organismes communautaires, les valeurs qui les habitent et les enjeux auxquels ils sont confrontés ainsi que la définition des entreprises d'économie sociale.

2.1 La définition des organismes communautaires

En premier lieu, les organismes communautaires sont reconnus dans la Loi sur les services de santé et les services sociaux et d'autres dispositions législatives. L'article 334 stipule qu'un « organisme communautaire est une personne morale constituée en vertu d'une loi du Québec à des fins non lucratives et dont les affaires sont administrées par un conseil d'administration composé majoritairement d'utilisateurs des services de l'organisme ou de membres de la communauté qu'il dessert et dont les activités sont reliées au domaine de la santé et des services sociaux. »

Pour les fins de ce rapport, la définition des organismes communautaires se lit ainsi¹ : « les organismes communautaires se définissent comme constituants d'un mouvement social autonome d'intérêt public, comme des agents de transformation sociale qui agissent en vue de l'amélioration de la qualité du tissu social, leur intervention allant au-delà de la simple satisfaction des besoins sociaux et des besoins de santé de la population. Ces organismes constituent au Québec un secteur particulier d'intervention dans le domaine de la santé et des services sociaux. Le mouvement est engagé :

¹ La présente définition est tirée du Cadre de gestion de la reconnaissance et du soutien financier des organismes communautaires de l'Agence.

- dans le travail quotidien contre la pauvreté, la discrimination et en vue de l'amélioration de la qualité du tissu social, par la création de groupes d'entraide, de défense de droits et la mise en place de services adaptés aux besoins de personnes en cause;
- dans l'action sociale et politique visant de profondes transformations des lois, des institutions, du marché, des mentalités, pour contrer l'exclusion et promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes;
- dans la création d'espaces démocratiques (démocratisation de nos lieux d'existence et des lieux de pouvoir) et la revitalisation constante de la société civile ».

2.2 Les valeurs

Le mouvement communautaire véhicule des valeurs qui font que les organismes communautaires sont des acteurs importants et reconnus dans la société québécoise.

On a utilisé (Lamoureux et al.) pour expliquer les valeurs qui habitent les organismes communautaires et qui fondent les choix qui président à leur agir. Les valeurs importantes de l'intervention communautaire sont la justice sociale, la solidarité, la démocratie, l'autonomie et le respect.

- Justice sociale :

Les organismes communautaires prônent une justice sociale en demandant une meilleure répartition de la richesse collective entre les individus. Lamoureux mentionne que « La justice sociale fait appel à la recherche d'une plus grande égalité entre les personnes, puisque, selon l'appartenance de classe, de sexe, de race ou d'orientation sexuelle, les chances ne sont pas les mêmes pour tous. À cet égard, les pratiques d'action sociale qui misent sur la défense collective des droits et la lutte politique jouent, elle aussi, un rôle de premier plan vers une plus grande justice sociale ». (Lamoureux et al., 2003, p. 115).

- La solidarité :

La valeur de la solidarité se véhicule par la réponse à des besoins collectifs et non individuels. Lamoureux disait que « La solidarité amènerait donc à promouvoir la concertation et les actions communes. La solidarité et ses corollaires, l'entraide, la coopération et la concertation sont ainsi des valeurs indissociables de la justice sociale, puisque c'est par la force des dynamismes collectifs qu'une plus grande justice sociale sera possible. » (Lamoureux et al., 2003, p. 116).

- La démocratie :

La démocratie est, selon Lamoureux, « étroitement liée à l'exercice de la citoyenneté, de manière à ce que les individus, les groupes et les collectivités puissent s'informer, réfléchir et participer aux décisions et aux choix de société qui les concernent. Cette valeur se traduit par l'action d'encourager et de supporter la participation sociale des

personnes dans l'expression de leurs problèmes et de leurs besoins, ainsi que dans le choix des objectifs, des stratégies et des moyens à mettre en œuvre pour y répondre. En action communautaire, la valeur de démocratie est donc étroitement liée à la notion de citoyenneté, c'est-à-dire à des pratiques qui favorisent l'exercice d'une citoyenneté active et responsable ». (Lamoureux et al., 2003, p. 119).

- L'autonomie :

Pour Lamoureux, l'autonomie est « la possibilité pour une personne, un groupe ou une communauté de contrôler sa destinée. L'autonomie implique donc, pour une personne, une organisation ou une communauté, l'appropriation du pouvoir nécessaire pour réfléchir, décider et agir. Elle repose sur le postulat que les individus, les groupes et les collectivités peuvent agir pour maintenir ou améliorer leurs conditions de vie et leur état de santé. Par conséquent, le rôle de l'action communautaire est de favoriser le cheminement des personnes et des collectivités vers la mise à contribution de leurs capacités à résoudre leurs difficultés et à modifier leurs conditions de vie. Elle est, sans contredit, l'une des préoccupations majeures des groupes communautaires qui revendiquent à la fois une reconnaissance de leur contribution sociale et un financement adéquat dans le respect de leur autonomie. Ils ont, tout au long de leur histoire, défini des orientations, des valeurs, des approches et des pratiques qui leur sont propres ». (Lamoureux et al., 2003, p. 121).

Par ailleurs, la Politique gouvernementale « L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec » reprend cette notion en indiquant « qu'il faut respecter l'autonomie des organismes afin qu'ils aient des possibilités d'influencer l'élaboration des programmes qui les concernent et pour que les balises de ces programmes ne soient pas définies de manière étroite. Les organismes communautaires doivent préserver leur capacité de développer la structure et le contenu de services qu'ils offrent ». Aussi le concept d'autonomie est « associé à la distance critique qui doit exister entre le mouvement communautaire et l'État ». (Politique gouvernementale, 2001, p. 13, p. 17).

- Le respect :

Pour ce qui est du respect, Lamoureux le définit « comme la reconnaissance du statut du sujet, du droit d'agir en personne libre et autonome dans un groupe, une collectivité ou un milieu. Le respect est l'expression dans l'action de la dignité des personnes. Il suppose qu'on est conscient de la dynamique d'une communauté et de l'importance de la culture, des croyances et des valeurs des membres de cette communauté. Cette connaissance et ce respect de la culture du milieu entraînent une attitude d'écoute à l'égard de ce que les gens disent et vivent, afin d'amorcer un véritable dialogue rattaché au vécu des gens ». (Lamoureux et al., 2003, p. 126).

Ces valeurs sont présentes et tissent les rapports que les organismes communautaires entretiennent avec leurs différents partenaires.

2.3 Les enjeux

Cette section portant sur les enjeux, est abordée dans le contexte de la mise en place des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux.

« Ce n'est pas un hasard si la politique de reconnaissance et de soutien de l'action communautaire s'intitule « L'action communautaire : une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec », car, pour le gouvernement, cette politique s'inscrit dans le courant de développement et de « communautarisation » qui est au cœur des réformes suivantes (lutte à la pauvreté, organisation des services de santé et de services sociaux, développement local et régional) ». (Lamoureux et al. 2003, p. 505).

Les organisations communautaires issues du milieu, proches des communautés, continuent à jouer un rôle clé dans la desserte des populations. Leurs responsabilités face à diverses clientèles se sont accrues tout au cours de la transformation du réseau et cette tendance va se poursuivre avec la mise en place des réseaux locaux de services de santé et de services sociaux. Il y a un enjeu majeur dans les liens à développer avec les Centres de santé et de services sociaux.

Lamoureux mentionnait que « lorsqu'on demande aux organismes communautaires de collaborer à la mise en place de réseaux de services intégrés, l'autonomie devient un enjeu majeur dans les rapports avec les établissements du réseau de la santé et des services sociaux. Elle suppose donc de part et d'autre de faire des ajustements et ce, au profit de la clientèle à desservir ». (Lamoureux et al. 2003, p. 103).

Le gouvernement, dans sa Politique, considère que le partenariat et la collaboration, pour se développer, doivent répondre à certaines conditions : ils doivent être libres et volontaires, amorcés sur une base ponctuelle et pour des projets précis, dans la reconnaissance de l'expertise de chacune des parties.

Le mouvement communautaire sera interpellé comme un joueur important dans la réponse aux besoins de la population de chaque territoire de Centre de santé et de services sociaux. Le réseau doit les considérer comme des partenaires qui portent les valeurs définies précédemment, avec leurs façons d'intervenir et leur connaissance des problèmes de la clientèle. Il faudra donc, de part et d'autre, s'approprier, bien se définir comme organisation afin d'être des partenaires dans tout son sens du terme et éviter de devenir l'un au service de l'autre.

Par ailleurs, un comité a proposé, à partir du document de référence du MSSS « les ententes à convenir avec les instances locales », un encadrement des travaux visant à convenir de telles ententes sur une base locale.

2.4 Le financement

Un autre enjeu pour le milieu communautaire, est le financement. La Politique gouvernementale reconnaît que les organismes doivent être financés premièrement en appui à leur mission globale. Le gouvernement considère que sa participation est un enjeu majeur pour leur autonomie et leur stabilité. Par ailleurs, « il s'attend à ce que les organismes continuent de rechercher, selon leurs capacités et dans leur mesure du possible, un appui financier en dehors des fonds publics ». (Politique gouvernementale, 2001, p. 27).

« Depuis toujours, le financement des groupes communautaires constitue la base de leur stabilité et de leur autonomie. Actuellement, les groupes sont aux prises avec une multiplication de contraintes liées aux démarches de financement. Les conditions liées au financement compromettent parfois la cohérence entre la mission de l'organisme et ses activités réelles ». (Lamoureux et al., 2003, p. 418).

Les organismes communautaires réclament un financement de base adéquat, un financement qui leur assurera un minimum pour conserver leur intégrité et leur autonomie. Aussi, il y a les nouveaux besoins à répondre. Le financement deviendra un élément crucial, pour les régions comme celle du Bas-Saint-Laurent, où le ministère de la Santé et des Services sociaux considère une « richesse relative » supérieure dans presque tous les programmes. Cette notion de richesse relative étant à la base de la nouvelle méthodologie d'allocation des ressources financières, il est clair que les budgets de développements alloués à la région du Bas-Saint-Laurent seront sensiblement dominés par cette notion d'équité interrégionale.

Par ailleurs, l'Agence est confrontée à des groupes qui veulent obtenir une reconnaissance à titre d'organisme œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux; on assiste à l'émergence de nouvelles problématiques.

2.5 La définition des entreprises d'économie sociale

En se référant aux orientations ministérielles suite aux recommandations du comité d'orientation et de concertation sur l'économie sociale rédigée en 1996, on précise que « L'économie sociale se distingue à la fois des impératifs sociaux et économiques. Cette double finalité caractérise les entreprises de l'économie sociale dont les activités économiques mises en place permettent de combler les besoins sociaux de la communauté tout en utilisant les ressources du milieu. Les biens et services qu'elles produisent répondent à des besoins sociaux identifiés par la communauté locale et régionale. Ces besoins sociaux peuvent prendre diverses formes dont l'aide aux personnes en perte d'autonomie, en besoin de support ou en apprentissage d'autonomie. Leurs activités sont économiquement et socialement utiles et ne répondent pas aux critères habituels de rentabilité privée. »

3. MÉTHODOLOGIE

Dans ce chapitre, nous abordons les composantes méthodologiques qui permettent une meilleure compréhension des résultats obtenus. On y retrouve la stratégie de recherche, les organismes visés par l'étude, les variables retenues, la procédure de collecte de données, le plan d'analyse et les limites de l'étude.

3.1 Stratégie de recherche

La stratégie utilisée pour réaliser ce portrait est une recherche descriptive portant sur l'analyse des données disponibles à l'Agence. Les informations représentent la prestation de services et des activités et non les volumes de clientèle rejointes ou des services rendus par ces organismes. Parmi les données disponibles à l'Agence, on retrouve les rapports d'activités des organismes, leurs états financiers et finalement la fiche informative complétée par les dirigeants des organismes communautaires. Les travaux ont été réalisés dans le cadre d'un projet Emploi d'été. Les professionnels responsables de chaque programme à l'Agence ont été consultés. Les variables retenues sont énoncées à la section 3.3.

3.2 Organismes visés par l'étude

Ce portrait présente les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale reconnus et œuvrant dans le domaine des services de santé et des services sociaux de la région du Bas-Saint-Laurent et offrant des activités et des services directs à la population en 2004-2005. Ainsi, des 132 organismes qui ont reçu un financement de l'Agence en 2004-2005, 127 selon les programmes ont été retenus pour ce travail en incluant deux organismes non financés. La liste des organismes figure à l'annexe 1.

FIGURE 1

Répartition (nombre) des organismes inscrits à l'Agence selon leurs modalités de financement et organismes visés par l'étude 2004-2005

Modalités de financement des organismes	Organismes reconnus	Organismes visés par l'étude selon les programmes (1)
Financement par l'Agence	122	125
Autres financements par l'Agence	9	-
Reconnus aux fins du financement mais non financés	3	2
Reconnus mais non aux fins du financement	10	-
Total :	144	127

(1) Trois organismes ont plus d'un programme.

3.3 Définition des variables et collecte de données

Les variables retenues pour tracer ce portrait descriptif proviennent exclusivement des données disponibles à l'Agence et transmises par les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale. Il s'agit de données administratives issues des documents exigés par l'Agence soit, un rapport d'activités, un rapport financier et les données informatives. Une grille de collecte de données a été élaborée et validée auprès des professionnels responsables de programmes à l'Agence. Cette grille, une fois complétée, a permis de regrouper les informations sur une fiche descriptive par programme.

Les trois premières variables retenues concernent les missions prioritaires, les programmes et les catégories d'activités. Il s'agit de variables comportant plusieurs catégories exclusives.

Missions prioritaires

La variable mission prioritaire renvoie à une typologie des organismes communautaires que l'on retrouve au Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) et reprise par le Cadre d'allocation de ressources financières additionnelles aux organismes communautaires, adopté par les membres du conseil d'administration de la Régie régionale du Bas-Saint-Laurent le 17 mai 2000 et révisé le 20 décembre 2000. Cette variable fait référence aux quatre catégories suivantes qui se définissent ainsi :

- **Aide et entraide :**

« Organismes qui réalisent des activités d'accueil, d'entraide mutuelle, d'écoute et de dépannage. L'entraide peut être tant matérielle, que technique ou psychosociale. Ces organismes peuvent disposer d'un local pour mener leurs activités ».

- **Organismes de sensibilisation, de promotion et de défense des droits :**

« Organismes offrant des activités de soutien aux personnes dans leur démarche pour faire reconnaître ou valoir leurs droits. Ils exercent également des activités promotionnelles pour les personnes visées par les activités de l'organisme. Ils organisent aussi des activités de sensibilisation et de défense des droits et des intérêts de ces personnes ».

- **Milieus de vie et de soutien dans la communauté :**

« Un milieu de vie se définit comme un lieu d'appartenance et de transition, un réseau d'entraide et d'action. Il propose des services de soutien individuel, de groupe et collectifs, des activités éducatives, des actions collectives ainsi que des activités promotionnelles et préventives. Ce sont des organismes au service d'une communauté ciblée qui ne rejoignent pas uniquement des personnes en difficulté, mais des groupes de personnes ayant des caractéristiques communes. Ces organismes disposent d'un local pour l'accueil des personnes. Aussi certains interviennent en plus dans le milieu

de vie naturel des communautés qu'ils desservent. Certains organismes partagent ces stratégies d'intervention sans toutefois offrir de milieu d'appartenance. Leur action porte sur des problématiques précises et vise la prise en charge des situations par les personnes en cause ».

- **Organismes d'hébergement :**

« Organismes gérant un lieu d'accueil offrant des services de gîte et de couvert ainsi qu'une intervention individuelle et de groupe, des services de prévention, de suivi posthébergement, de consultation externe et autres services connexes. Ils assurent une capacité d'accueil favorisant la vie de groupe dans un lieu unique. Les personnes qui interviennent sont sur place ou disponibles 24h/24h et 7 jours par semaine. L'objectif d'un organisme communautaire d'hébergement est d'offrir à la personne hébergée un cadre de vie adéquat, répondant à ses besoins, à ses motivations; un soutien dans les démarches qu'elle a choisi de faire pour améliorer sa situation personnelle et sociale; un environnement et une intervention souples et adaptés à ses besoins particuliers ».

Les programmes

La seconde variable répartit les organismes communautaires selon les neuf programmes déterminés par le MSSS². Pour les fins de ce portrait, les programmes déficience physique et déficience intellectuelle et les troubles envahissant du développement (TED) ont été jumelés parce que les services dispensés par un même organisme s'adressent aux deux clientèles à quelques exceptions près.

- **Perte d'autonomie liée au vieillissement :**

Activités et services destinés aux personnes en perte d'autonomie principalement due à l'avancement en âge, et ce, peu importe la cause : perte d'autonomie fonctionnelle, problèmes cognitifs ou maladies chroniques ainsi qu'à leur entourage.

- **Déficience physique, intellectuelle et TED :**

Activités et services destinés aux personnes présentant une incapacité significative et persistante; un fonctionnement cognitif général inférieur à la moyenne accompagné de difficultés d'adaptation apparaissant pendant l'enfance; ou encore présentant des troubles envahissants du développement, TED ainsi qu'à leur entourage.

- **Jeunes en difficulté :**

Activités et services destinés aux jeunes présentant des problèmes de développement ou de comportement; ou qui ont des difficultés d'adaptation sociale (délinquance, violence, suicide, etc.); ou qui ont besoin d'une aide appropriée pour assurer leur

² L'architecture des services de santé et des services sociaux. Les programmes de services et les programmes de soutien, MSSS, janvier 2004.

sécurité et leur développement; ou pour éviter que ceux-ci ne soient compromis ainsi qu'à leurs familles.

- **Dépendances :**

Activités et services destinés aux personnes aux prises avec des problèmes d'abus ou de dépendance, exemples : alcoolisme et toxicomanie, jeu compulsif, cyberdépendance, etc. ainsi qu'à leurs familles et leurs proches.

- **Santé mentale :**

Activités et services destinés aux personnes présentant des troubles mentaux sévères généralement persistants ainsi qu'aux personnes ayant des troubles mentaux transitoires, d'intensité variable ainsi qu'à leurs familles.

- **Santé physique :**

Activités et services destinés aux personnes aux prises avec une maladie, un symptôme ou un traumatisme et qui doivent recevoir des soins.

- **Santé publique :**

Activités et services destinés à des personnes ou des communautés partageant certains traits communs tels que l'exposition aux mêmes facteurs de risque, à des conditions de vie particulières, etc., exemples : MTS-VIH/SIDA, personnes démunies, etc.

- **Services généraux - activités cliniques et d'aide :**

Activités et services destinés à l'ensemble de la population, accessibles localement afin de répondre aux besoins des personnes présentant des problèmes ponctuels et aigus, exemples : aux femmes en difficulté, victimes d'abus ou de violence, aux conjoints violents et à une population spécifique. Cela comprend également le service d'assistance et d'accompagnement aux plaintes et les organismes de concertation régionale (MAC Bas-St-Laurent, ROCASM-BF).

Les catégories d'activités et de services

Cette variable regroupe toutes les activités et services réalisés par les organismes communautaires et les entreprises d'économie sociale en quatre grandes catégories. En voici une brève description :

- **Support et intervention**

- **sécurité alimentaire** (cuisine collective, dépannage alimentaire, popote roulante, repas préparés, jardin communautaire);

- **soutien matériel** (comptoir vestimentaire, friperie, distribution de biens et meubles, prêts d'équipements et d'appareils);
 - **relation d'aide** (ligne d'écoute téléphonique 24/7, téléphones, visites amicales, relation d'aide, support conseil, groupe d'échange ou d'entraide, parrainage scolaire);
 - **soutien parental et familial** (halte-garderie, aide aux devoirs, services de droit d'accès);
 - **recrutement des bénévoles** incluant la formation et l'encadrement;
 - **transport** (transport et accompagnement);
 - **mesures d'aide à domicile** (aide domestique et/ou menus services, répit gardiennage);
 - **renforcement du tissu social** (jumelage-parrainage, café communautaire, activités sociales, culturelles, sportives et de loisirs);
 - **hébergement et logements supervisés** (hébergement, suivi posthébergement, logements supervisés, logements seconde étape);
 - **intégration sociale** (insertion à l'emploi, application de mesures de renvoi et sanctions extrajudiciaires, intégration sociale);
 - **accompagnement, assistance;**
 - **défense des droits;**
 - **éducation populaire** (information, sensibilisation, accueil, écoute, soutien, référence, animation, conférence, ateliers, formation, rencontres thématiques).
- **Sensibilisation :**
 - semaine nationale de sensibilisation;
 - dépliant promotionnel, affiches, matériel;
 - journal de l'organisme;
 - séance d'information, conférence, kiosque;
 - campagne de sensibilisation;
 - recrutement des sentinelles;
 - site Web de l'organisme;
 - utilisation des médias divers pour la promotion de l'organisme.
- **Participation, concertation et collaboration :**
 - tables de concertation diverses;
 - liens avec le milieu (ex. : institutions d'enseignement, les municipalités, la SQ, d'autres organismes, etc.).
- **Autres activités :**
 - formation du personnel;
 - activités en milieu de vie;
 - sorties plein air, activités culturelles;
 - activités et évènements spéciaux.

3.4 Limites de l'étude

Il est important de préciser les limites de cette étude concernant le portrait des organismes communautaires du Bas-Saint-Laurent. À cet égard, quatre points retiennent notre attention :

- Les données ont été colligées à partir des rapports transmis par les organismes communautaires à l'Agence;
- La compilation par les organismes communautaires des différentes variables ne reposent pas nécessairement sur des définitions communes;
- Les rapports d'activités ne sont pas complétés de façon uniforme;
- L'utilisation de données 2003-2004 pour cinq organismes à cause de la tenue de leur assemblée générale en septembre 2005. Toutefois, étant donné le faible indice de 4 %, l'impact est négligeable dans ce travail.

4. PRÉSENTATION DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES

« L'action communautaire vise le renforcement de la capacité d'autonomie des individus et des collectivités dans le respect des valeurs de justice, de solidarité et de démocratie. Elle s'ouvre à des pratiques plurielles et diversifiées en touchant plusieurs aspects de la vie des personnes et des communautés et en cherchant à raffermir les liens sociaux entre ces personnes et ces communautés. Parmi ceux-ci, on peut relever la pauvreté et l'appauvrissement qui demeurent un problème difficile à résoudre et qui exigent un certain renouvellement des pratiques; la consommation, qui eut plus de visibilité depuis quelques années à cause des moyens de production dangereux à la fois pour les personnes et pour l'environnement; la pauvreté et la violence qui touchent plus particulièrement les femmes, et ce, dans tous les pays du monde, exigeant des pratiques à l'échelle internationale; la mondialisation des problèmes qui commence à susciter des pratiques mondiales de la part des mouvements sociaux et influence les pratiques locales; les enjeux de la santé et des services sociaux qui amènent les mouvements communautaires à se pencher sur leur financement mais surtout sur leurs rapports à l'État » (Lamoureux et al., 2003, p. 483).

C'est avec cette toile de fond que le portrait des organismes communautaires et bénévoles et des entreprises d'économie sociale vous est présenté. Les organismes ont été regroupés sur une base régionale et par la suite, divisés selon les huit programmes énumérés ci-après. Les organismes en assistance et accompagnement et en concertation régionale ont été traités séparément.

- *Portrait régional*
 - Portrait régional
- *Portrait par programme :*
 - Déficience physique et intellectuelle et TED
 - Dépendances
 - Perte d'autonomie liée au vieillissement
 - Santé mentale
 - Jeunes en difficulté
 - Santé physique
 - Santé publique
 - Services généraux – activités cliniques et d'aide
- *Autres :*
 - Concertation régionale
 - Assistance et accompagnement

Au niveau de la section régionale, on retrouve les données concernant les missions, les programmes, les activités et les services spécifiques, la capacité de mobilisation des organismes, les ressources financières et humaines ainsi que l'implication des bénévoles.

Par la suite, les organismes sont regroupés selon les programmes énumérés ci-dessus de manière à faire ressortir la répartition de ces derniers selon leur mission prioritaire et à montrer, par le biais de graphiques, la réalisation des activités de support et d'intervention,

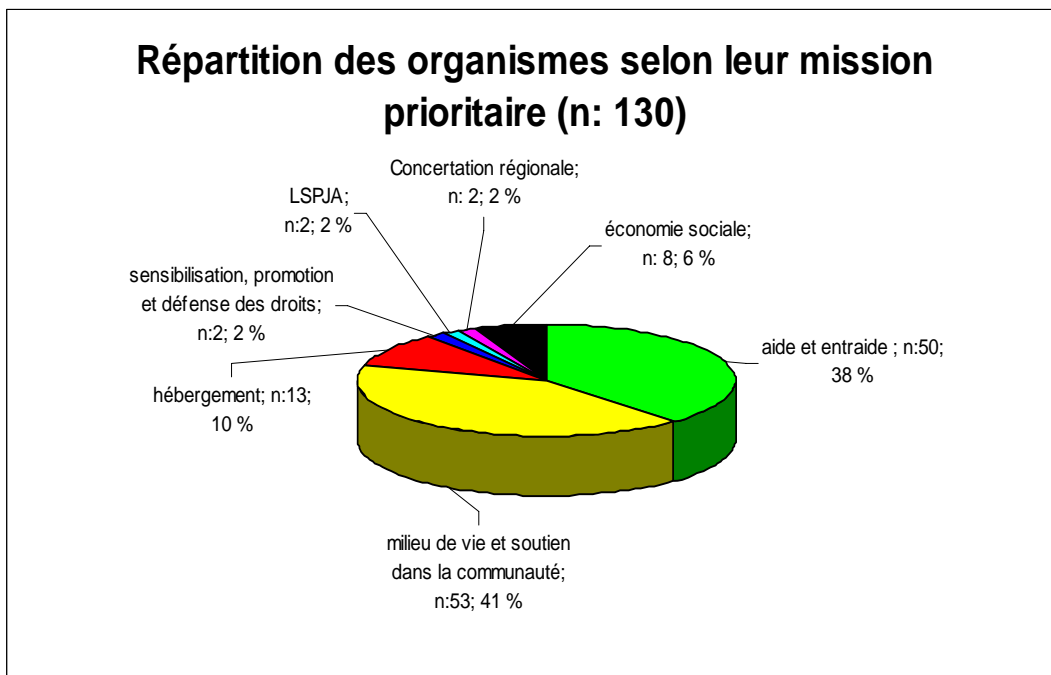
des activités de sensibilisation, de prévention et d'information, des activités de participation, de concertation et de collaboration et d'autres activités diverses. Il y figure aussi un tableau présentant les sources de revenu des organismes.

Portrait régional :

4.1 Portrait régional du soutien financier aux organismes communautaires et aux entreprises d'économie sociale

Avant de présenter la description des organismes par programme, le portrait régional donne un aperçu global de la contribution de ces derniers. Dans le portrait régional, figurent 130 organismes en fonction de leur mission. Le même organisme peut être compté plus d'une fois, et ce, en fonction de sa ou de ses missions prioritaires.

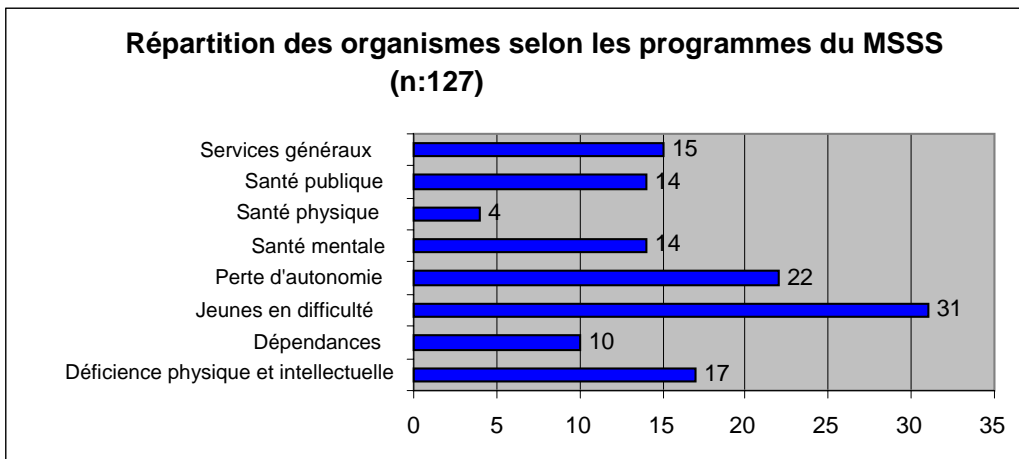
Figure 2 : Répartition des organismes selon leur mission prioritaire



Comme nous l'observons à la figure 2, 41 % des organismes représentent un milieu de vie et de soutien dans la communauté, c'est un lieu d'appartenance et de transition. Les activités d'accueil, d'entraide mutuelle, d'écoute et de dépannage sont réalisées par 38 % des organismes. Dans 10 % des cas, les organismes constituent un lieu d'accueil offrant un cadre de vie auprès des personnes hébergées tandis que les organismes de sensibilisation, de promotion et de défense des droits représentent 2 % de l'ensemble des ressources communautaires. Ils assurent un soutien aux personnes dans leur démarche pour faire valoir leurs droits. Les entreprises d'économie sociale représentent 6 %, les

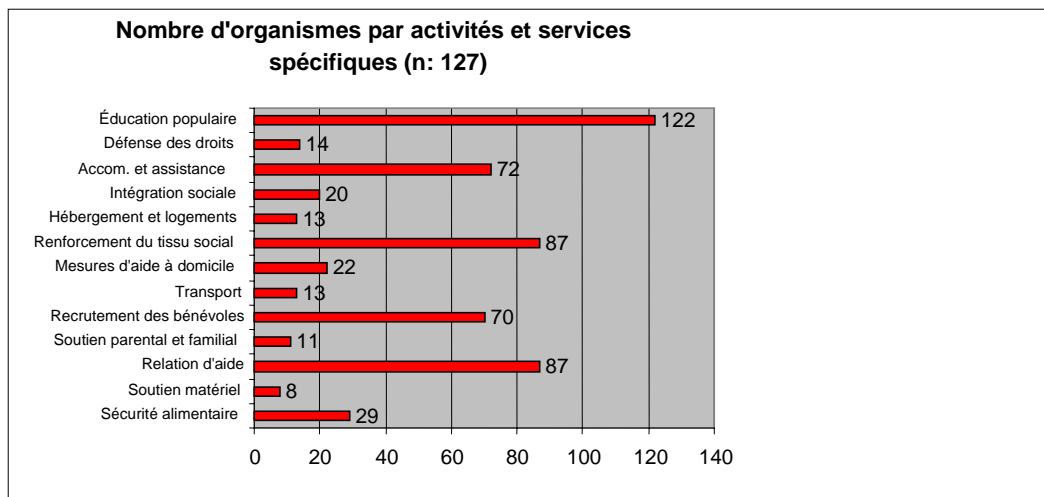
organismes en lien avec la loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA) 2 % et finalement les organismes de concertation régionale 2 %.

Figure 3 : Programmes ou champs d'activités



Nous constatons à la figure précédente que les deux principaux champs d'activités des organismes communautaires concernent les jeunes en difficulté (24 %) et la perte d'autonomie liée au vieillissement (17 %). Les autres champs d'activités des organismes se rapportent aux déficiences physiques et intellectuelles (13 %), les services généraux (12 %), les problèmes en santé mentale (11 %), la santé publique (11 %), les dépendances (8 %) et finalement les problèmes en santé physique (3 %).

Figure 4 : Activités et services spécifiques



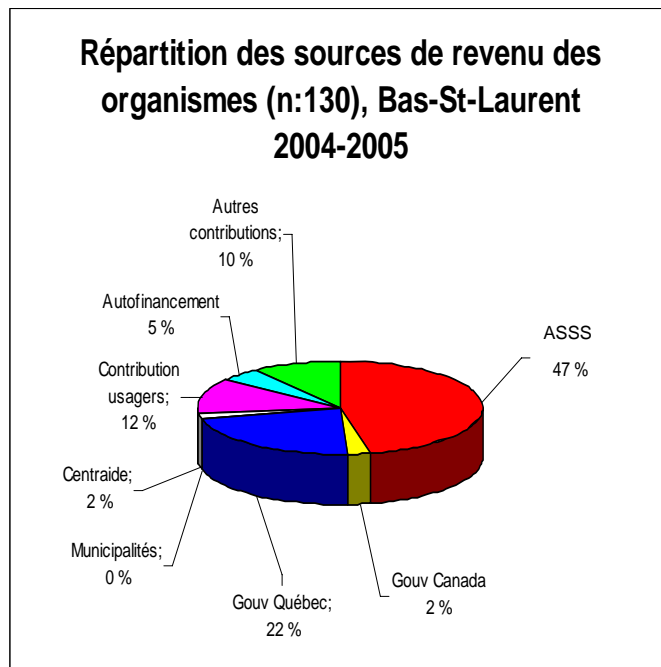
La figure 4 montre clairement les activités et les services offerts par les organismes. Tout d'abord, l'éducation populaire représente une activité universelle qui rejoint la très grande majorité des organismes (96 %). Cette activité regroupe des activités

d'information et de sensibilisation, d'accueil, d'écoute, de soutien et de référence ainsi que des activités d'animation et formation des personnes, des groupes et des collectivités.

Quatre autres activités sont dominantes chez les organismes. Elles se rapportent aux activités de relation d'aide (69 %), de renforcement du tissu social (69 %), d'accompagnement et d'assistance (57 %) et le recrutement et la formation des bénévoles (55 %). Dans une moindre proportion, les organismes communautaires sont également impliqués auprès des personnes, des groupes et des collectivités concernant les activités reliées à la sécurité alimentaire (23 %), aux mesures d'aide à domicile (17 %), à l'intégration sociale (16 %) à la défense des droits (11 %), à l'hébergement (10 %), au soutien parental et familial (9 %), au soutien matériel (6 %) et finalement au transport (6 %).

Parmi les treize catégories d'activités et de services spécifiques identifiées dans cette étude, les organismes communautaires réalisent régulièrement plus de trois activités. Le fait que ces organismes soient impliqués dans plusieurs types d'activités traduit bien l'esprit qui anime l'action communautaire. En effet, elle se caractérise par un ensemble d'activités offertes à la population dans le but de répondre aux besoins de la communauté. L'analyse des données permet aussi de mieux saisir l'implication des organismes dans le développement des communautés en regard des activités d'éducation populaire, de renforcement du tissu social ainsi que l'accompagnement et l'assistance.

Figure 5 : Revenus et sources de financement



ASSS	12 218 614 \$	47 %
Gouv. Canada	627 574 \$	2 %
Gouv. Québec	5 652 465 \$	22 %
Municipalités	89 200 \$	0 %
Centraide	530 951 \$	2 %
Contribution usagers	476 619 \$	2 %
Contribution en AVD	2 591 484 \$	10 %
Autofinancement	1 309 125 \$	5 %
Autres contributions	2 629 760 \$	10 %
TOTAL	26 125 792 \$	100 %

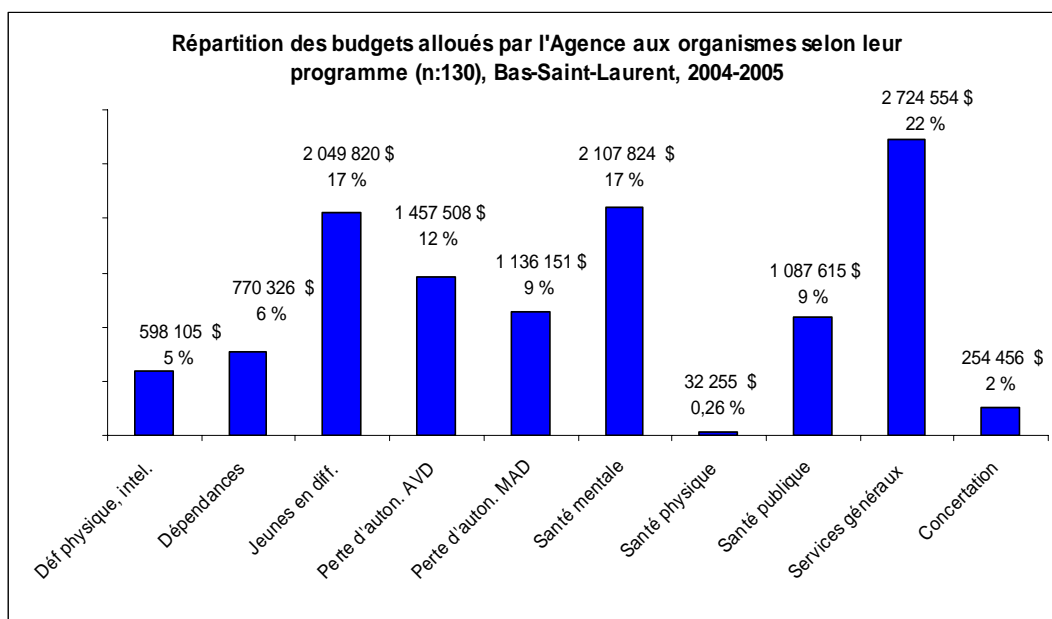
Ainsi, comme nous l'observons à la figure 5, l'aide financière provenant de l'Agence constitue la principale source de revenu des organismes. Elle représente 47 % de leur

budget global. La proportion du financement octroyé par le gouvernement du Québec représente 22 %. Les autres sources de revenu, par ordre d'importance, sont la contribution des usagers (12 %) qui inclut la partie AVD (aide à la vie domestique) des entreprises d'économie sociale (10 %), les autres contributions (10 %), les activités d'autofinancement (5 %), le gouvernement du Canada et Centraide (2 %) respectivement.

Il est important de souligner que le financement par l'Agence de 12 218 614 \$ se divise en cinq volets, soit le financement au PSOC en mission globale (80 %), l'aide à la vie domestique (9 %), autre récurrent (2 %), autre non récurrent (8 %) et la concertation régionale (1 %).

Une attention particulière a été portée au soutien financier accordé par l'Agence aux organismes communautaires. Il représente environ 3,8 % du budget alloué aux organismes communautaires au niveau provincial en 2003-2004 comparativement au poids de la population qui est de 2,7 %. La figure 6 répartit le budget alloué par l'Agence aux organismes communautaires et aux entreprises d'économie sociale selon les programmes du MSSS.

Figure 6 : Soutien financier de l'Agence selon les huit programmes et la concertation



On constate dans ce tableau que, parmi les huit programmes, quatre d'entre eux reçoivent 77 % du budget global, soit les jeunes en difficulté (17 %), la santé mentale (17 %), les services généraux (22 %) et la perte d'autonomie (maintien à domicile + AVD) (21 %).

Les trois premiers programmes offrent le volet hébergement et c'est ce qui explique que leur financement soit beaucoup plus élevé. Du côté du programme perte d'autonomie liée au vieillissement, il a été scindé en deux afin de distinguer la partie maintien à domicile

de celle en AVD. Il faut se rappeler qu'au cours des dernières années le Plan triennal 1995-1998 de transformation du réseau de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent, février 1996, prévoyait dans ses mesures au niveau du programme « personnes âgées » la réduction du nombre de lits en centres d'hébergement et de soins de longue durée et le réinvestissement des économies dans les ressources plus légères, tels les soins et services à domicile, les organismes communautaires, les centres de jour et le développement de ressources intermédiaires et de type familial. C'est ce qui explique pourquoi ce programme se retrouve parmi les plus financés par l'Agence.

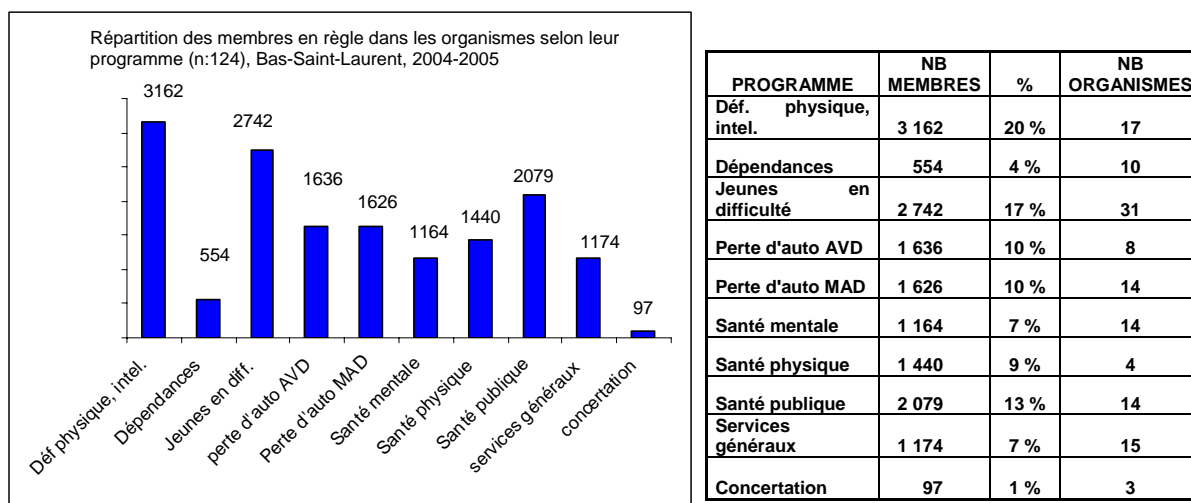
Pour ce qui est des autres programmes, ils reçoivent respectivement 6 % en dépendances, 9 % en santé publique, 5 % en déficience physique et intellectuelle et TED, 2 % au niveau de la concertation et 0,3 % en santé physique.

En plus du soutien financier accordé aux organismes communautaires en santé et services sociaux l'Agence verse des subventions à des organismes familles dans le cadre de la stimulation précoce, du parrainage scolaire, de la promotion, de la prévention et du programme école en santé qui ne sont pas comptabilisés dans ce tableau. Le tout représente environ 176 558 \$.

Capacité de mobilisation des organismes

Pour décrire cette capacité de mobilisation, on a utilisé les données ayant trait aux membres en règle, au personnel rémunéré et aux bénévoles. Les organismes communautaires ont cependant une capacité de mobiliser plus grande que celle exprimée par ces données.

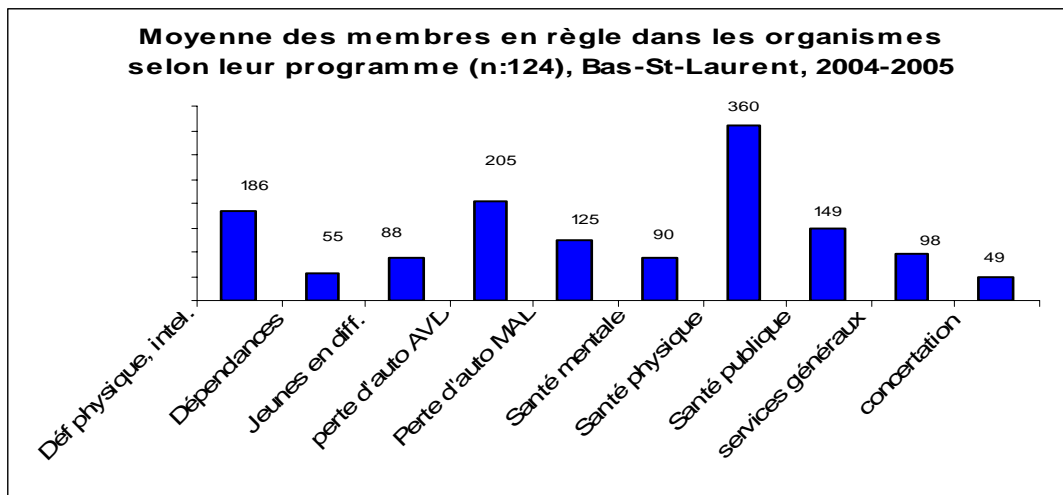
Figure 7 : Les membres en règle selon les huit programmes et la concertation



La figure 7 nous démontre que les programmes en déficience physique et intellectuelle, les jeunes en difficultés et la santé publique réussissent à avoir le plus de membres en règle. Le programme perte d'autonomie secteur AVD et secteur MAD ont respectivement

presque le même nombre de membres et se situent en 4^e et 5^e place. Ces quatre programmes représentent 70 % des membres en règle. Les autres programmes se partagent 30 % des autres membres. De plus, les données de six organismes étaient manquantes. Il est certain que le nombre d'organismes par programme influence le nombre de membres. Ainsi, on a produit un tableau présentant le nombre moyen de membres par organisme et par programme.

Figure 8 : La moyenne des membres en règle par organisme selon leur programme respectif

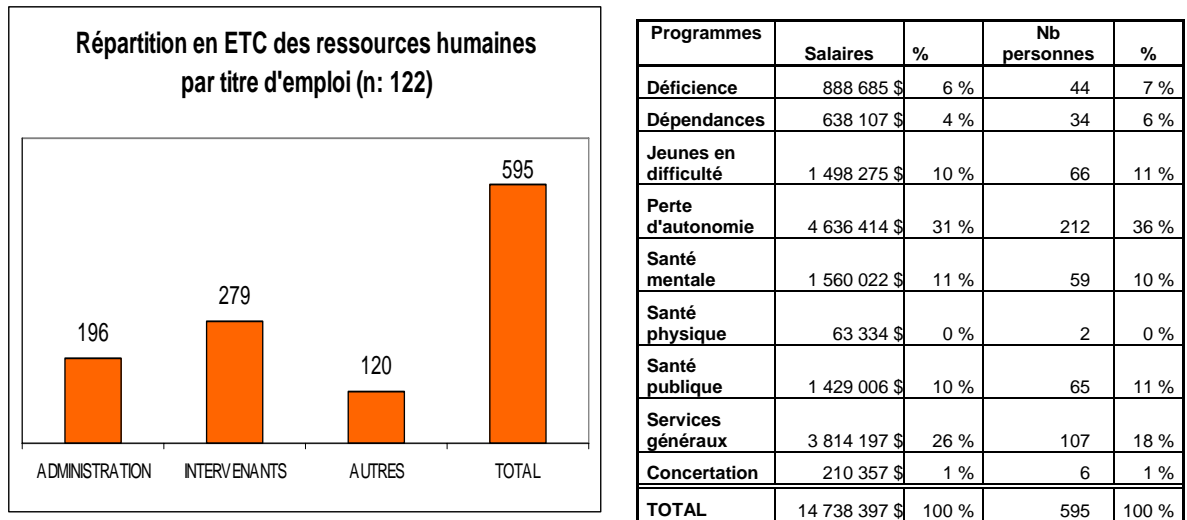


À la figure 8, on constate que le Programme santé physique se situe en tête avec une moyenne de 360 membres par organisme. Les programmes perte d'autonomie secteur AVD et celui en déficience physique et intellectuelle ont respectivement une moyenne de 205 et de 186 membres. C'est le Programme dépendances qui obtient la moyenne la plus basse.

Personnel rémunéré

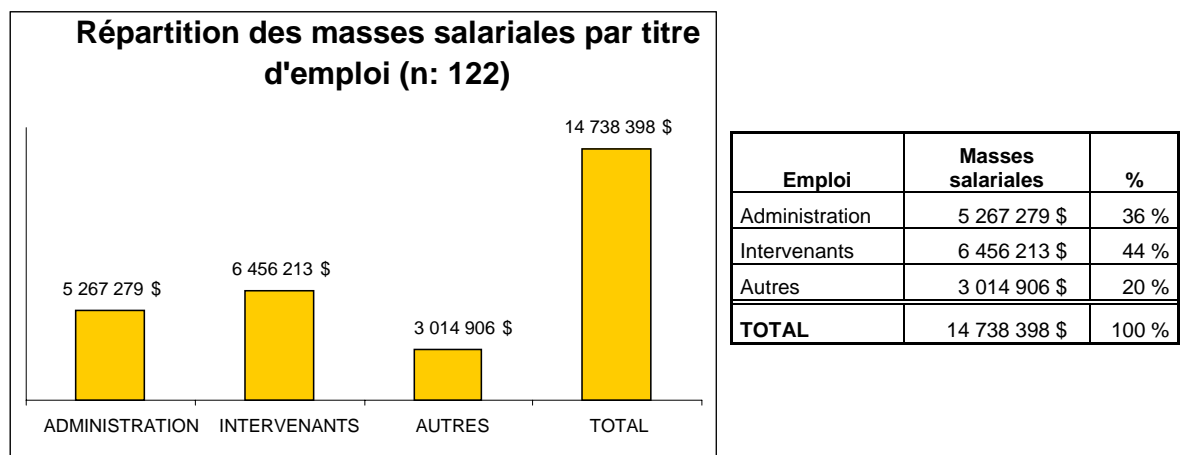
À l'aide des informations fournies par les organismes dans la fiche « Données informatives 2004-2005 », il a été possible de déterminer le nombre de personnes à l'emploi des organismes communautaires œuvrant dans le domaine des services de santé et des services sociaux du Bas-St-Laurent. Cette donnée a été calculée sur la base de 122 organismes reconnus ayant précisé les heures de travail et les salaires versés par titre d'emploi.

Figure 9 : Répartition en ETC des ressources humaines



Comme nous l'observons à la figure précédente, nous évaluons qu'il y a 595 employés équivalents temps complet (ETC) qui sont à l'emploi des organismes communautaires du Bas-St-Laurent. Les intervenants sont le groupe le plus présent dans les organismes (47 %). Les autres membres du personnel se partagent les fonctions de direction (17 %), de secrétariat (7 %), de soutien (9 %) et la classe autres (20 %) qui regroupent tous les autres types d'emplois effectués durant l'année 2004-2005.

Figure 10 : Répartition des masses salariales



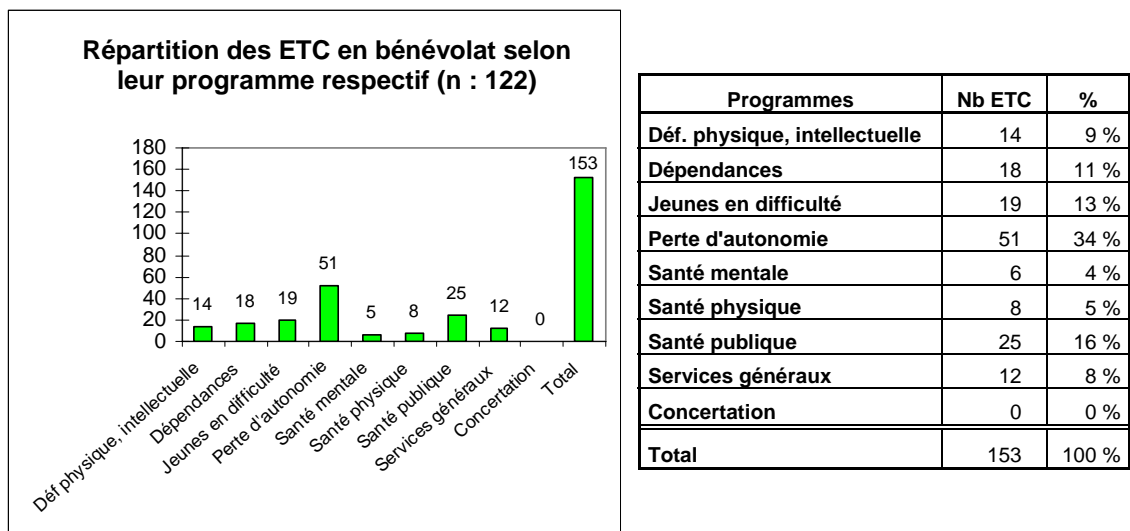
Comme vous pouvez le constater, la masse salariale corrèle avec les heures effectuées par le personnel. La masse salariale dont le niveau est le plus élevé touche les intervenants. La portion des salaires (14 738 398 \$) représente 56 % des revenus totaux des organismes communautaires.

Personnes bénévoles

Le bénévolat constitue également une composante importante de l'action communautaire. Selon les informations fournies par 122 organismes, il y aurait plus de 6 150 personnes, qui donnent gratuitement de leur temps à des organismes communautaires du Bas-St-Laurent. La somme des heures de bénévolat en équivalent temps complet représente environ 153 personnes.

La figure suivante précise la répartition des heures de bénévolat des organismes communautaires par programmes.

Figure 11 : Répartition des bénévoles en ETC selon les programmes du MSSS



Comme on l'observe à la figure 11, les heures de bénévolat en milieu communautaire sont surtout consacrées au Programme perte d'autonomie (34 %). Cela est explicable dû au fait que les centres d'action bénévole sont très actifs dans ce programme parce qu'ils ont pour mission de faire du bénévolat avant tout et qu'ils offrent le volet transport et accompagnement pour consultations médicales. Le Programme de santé publique compte pour 16 % des heures de bénévolat, les jeunes en difficulté (13 %), les dépendances (11 %), le Programme en déficience physique et intellectuelle (9 %), les services généraux (8 %), la santé physique (5 %), la santé mentale (4 %) et la concertation représente moins de 0,5 % d'un ETC.

Portrait par programme :

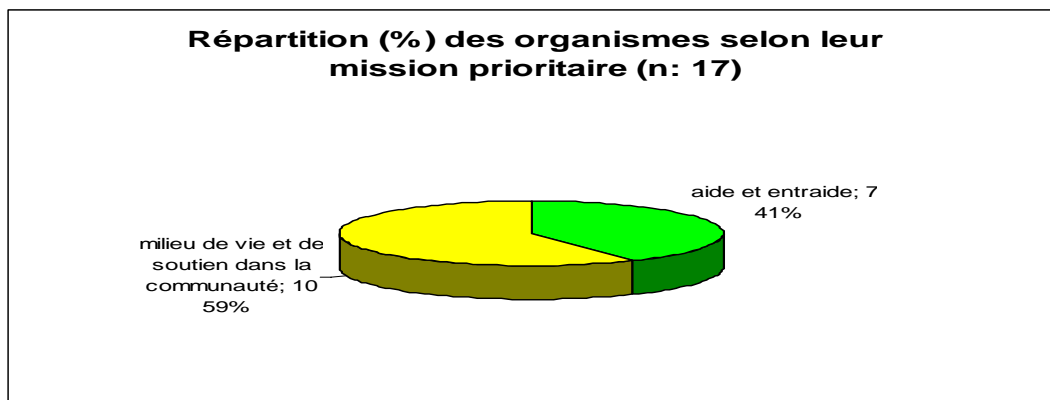
Les sections suivantes vont présenter de façon détaillée, les huit programmes retenus pour la réalisation de ce portrait.

4.2 Déficience physique et intellectuelle et TED

Dans ce programme qui s'adresse aux personnes présentant une déficience physique, intellectuelle ou des troubles envahissants du développement, on retrouve dix-sept organismes.

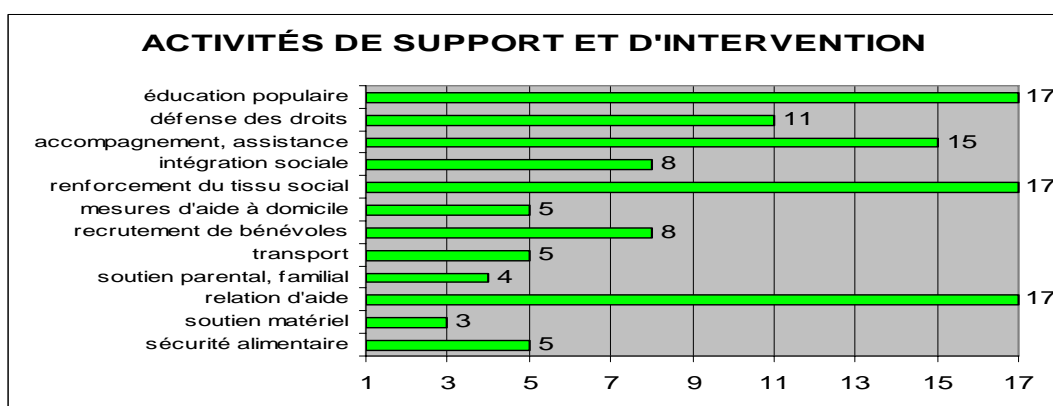
Activités réalisées

Figure 12 : Répartition des organismes selon leur mission prioritaire



Comme on l'observe à la figure ci-contre, 59 % des organismes en déficience physique et intellectuelle ont pour mission prioritaire d'être un milieu de vie et soutien dans la communauté, c'est-à-dire un lieu d'appartenance et de transition. Pour ce qui est des sept autres organismes, leur mission première est d'apporter de l'aide et de l'entraide aux personnes qui font appel à leurs services.

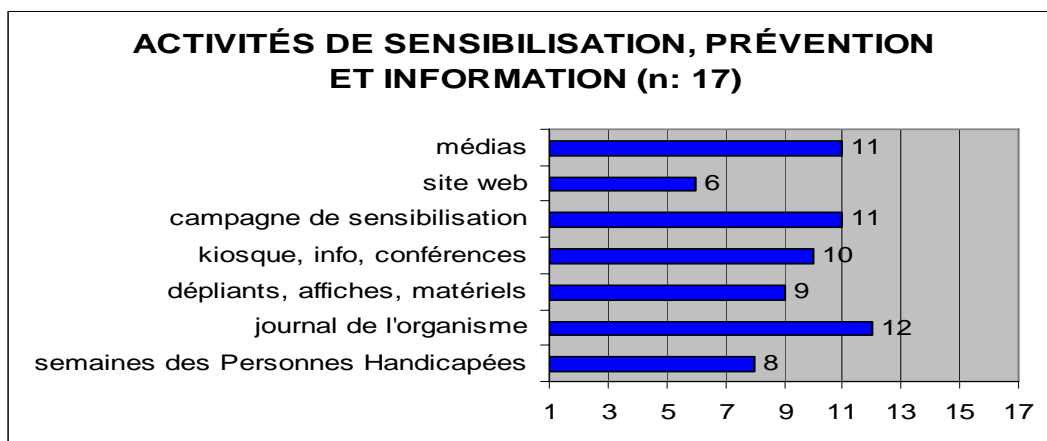
Figure 13 : Activités de support et d'intervention



On constate à la figure 13 que les principaux champs d'intervention des organismes communautaires de ce secteur sont l'éducation populaire, le renforcement du tissu social et la relation d'aide (100 % des organismes). L'accompagnement et l'assistance prennent

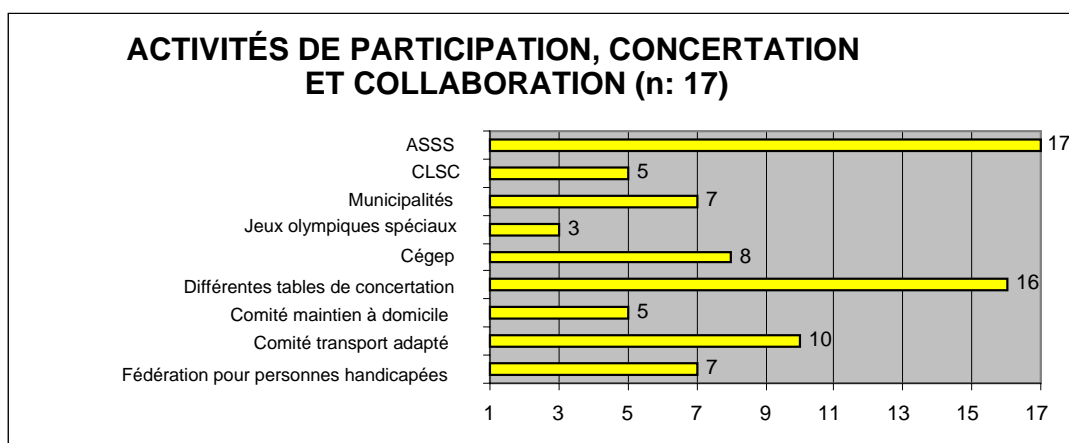
une place également très importante au sein de quinze organismes. Les activités d'intégration sociale (8), de recrutement des bénévoles (8), de défense des droits (11) sont également des activités que l'on retrouve dans la majorité des organismes. Les autres activités sont les mesures d'aide à domicile (5), le soutien familial (4), la sécurité alimentaire (5), le transport (5) et le soutien matériel (3).

Figure 14 : Activités de sensibilisation, prévention et information



La figure ci-contre montre clairement que plus de la moitié des organismes font des campagnes de sensibilisation (11), des kiosques ou conférences (10) et utilisent les divers médias pour promouvoir leur organisme (11). Il y a également 70 % des organismes qui produisent un journal, plus de 50 % possèdent des dépliants ou affiches et huit organismes de ce programme participent à la semaine ou à la journée des personnes handicapées. Finalement, six organismes ont un site Web.

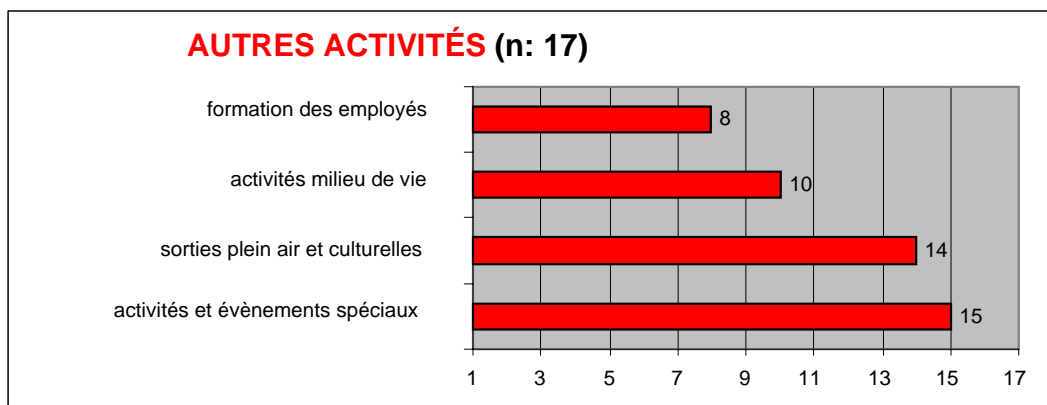
Figure 15 : Activités de participation, concertation et collaboration



Une analyse de la figure 15 nous indique que la presque totalité des organismes participe à différentes tables de concertation, qu'il y a également dix organismes présents au

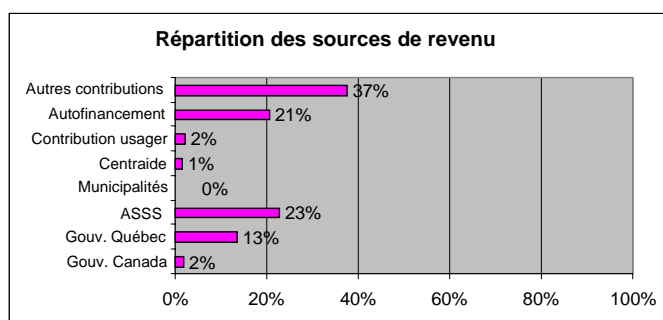
comité du transport adapté, cinq au maintien à domicile et sept organismes sont membres de la Fédération pour personnes handicapées. Pour ce qui est des liens avec le milieu, l'Agence est présente dans 100 % des cas, sept organismes entretiennent des liens avec leur municipalité, cinq avec le CLSC, huit avec les écoles et Cégeps et trois organismes participent à la tenue des jeux olympiques spéciaux.

Figure 16 : Autres activités



Comme on l'observe à la figure précédente, la majorité des organismes réalisent principalement des activités sociales, sportives et culturelles et des événements spéciaux (15) ou sorties plein air. Pour ce qui est des formations, un peu moins de 50 % des organismes y participent. Ces formations portent sur des sujets divers : l'autisme et l'intervention, comment guider les personnes handicapées visuelles, le langage de l'émotion, la SAAQ, prévention du suicide et bien d'autres.

Figure 17 : Répartition des sources de revenu des organismes 2004-2005



Sources	Revenu	%
Gouvernement Canada	47 484 \$	2 %
Gouvernement Québec	350 961 \$	13 %
ASSS	598 105 \$	23 %
Municipalités	0,00 \$	0 %
Centraide	38 000 \$	1 %
Contribution usager	59 075 \$	2 %
Autofinancement	542 371 \$	21 %
Autres contributions	977 662 \$	37 %
TOTAL	2 613 658 \$	100 %

Une analyse du tableau nous permet de constater que 37 % des revenus des organismes dans le cadre du Programme déficience physique et intellectuelle proviennent des « autres contributions ». L'Agence, de son côté, contribue pour 23 % des activités, 21 % proviennent des activités d'autofinancement et 13 % des sources du gouvernement du Québec. Finalement, le gouvernement du Canada, Centraide et la contribution des usagers financent la dernière partie du budget, soit 5 %.

4.3 Dépendances

Ce programme vise la clientèle aux prises avec des problèmes d'alcoolisme, de toxicomanie, de jeu compulsif ou de cyberdépendance. On retrouve dix organismes dont trois offrent des services d'hébergement.

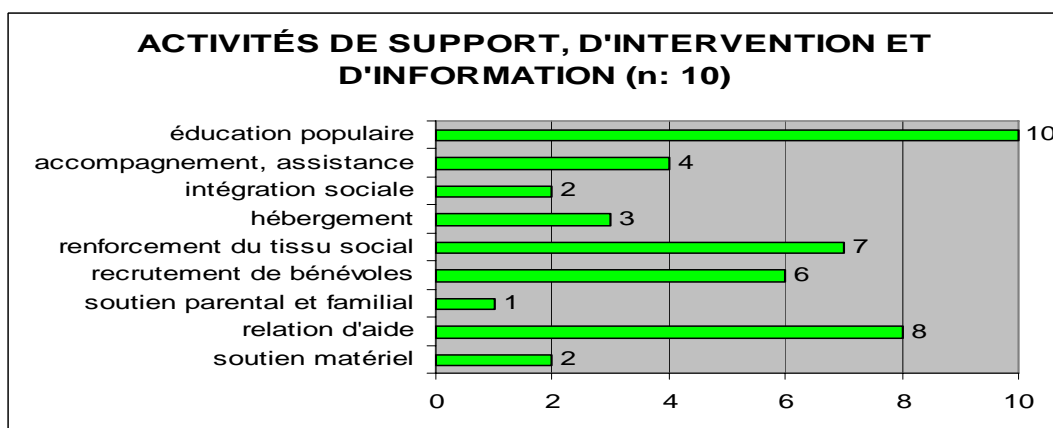
Activités réalisées

Figure 18 : Répartition des organismes selon leur mission prioritaire (n : 10)



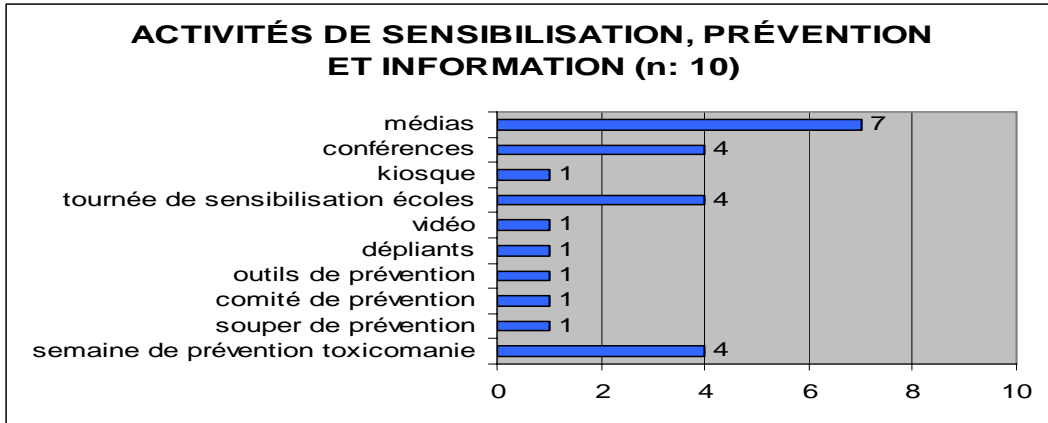
Comme on l'observe à la figure 18, il y a 60 % des organismes qui se concentrent dans la mission d'aide et d'entraide, tandis que la mission hébergement en dépendance est partagée entre trois organismes. Un organisme se retrouve dans la mission milieu de vie.

Figure 19 : Activités de support, d'intervention et d'information



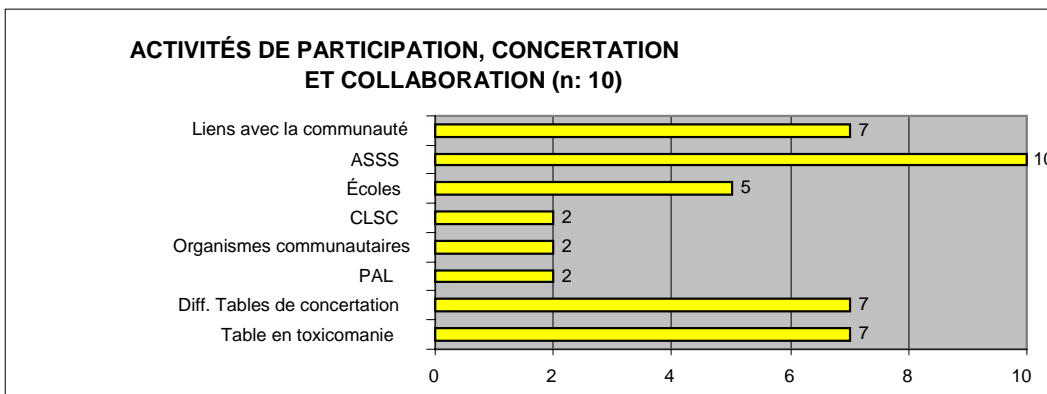
La figure 19 démontre explicitement que tous les organismes dans le Programme dépendances offrent des activités d'éducation populaire. De plus, trois autres activités tiennent une place importante, il s'agit du recrutement des bénévoles (6), de la relation d'aide (8) et finalement, du renforcement du tissu social (7).

Figure 20 : Activités de sensibilisation, prévention et information



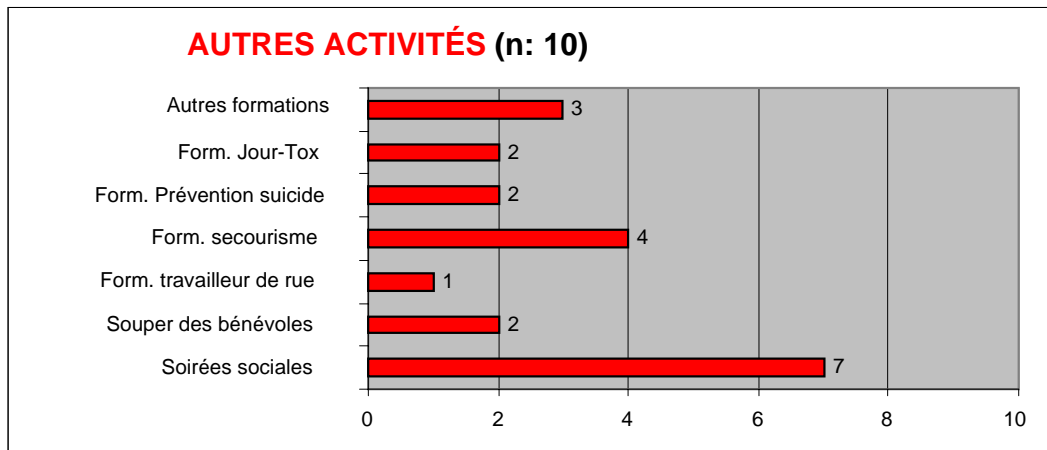
Une analyse du tableau précédent permet de constater que l'activité de sensibilisation la plus populaire est l'utilisation des médias pour informer la population. Toutefois, on constate que quatre organismes tiennent des conférences durant l'année, qu'ils font des campagnes de sensibilisation dans les écoles de leurs territoires et qu'ils participent à la semaine de prévention en toxicomanie. Comme vous le constaterez, d'autres activités sont organisées mais en proportion moindre.

Figure 21 : Activités de participation, concertation et collaboration



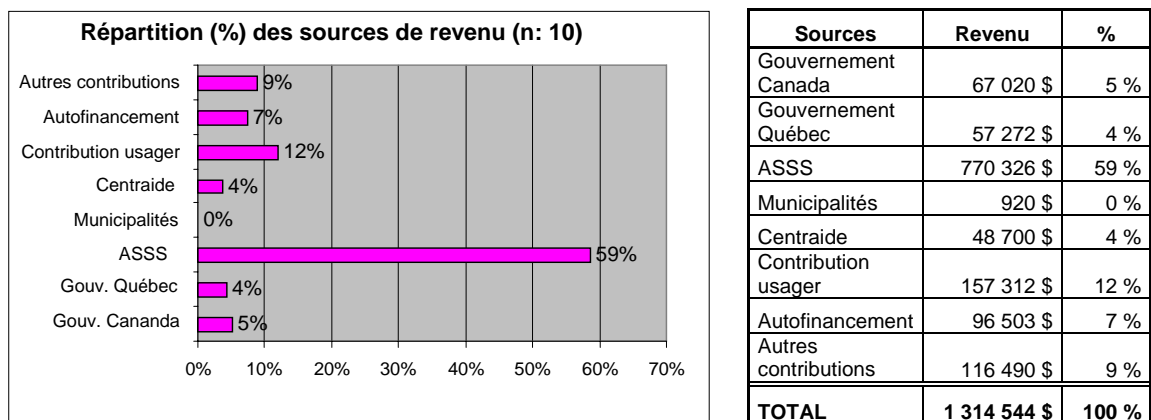
Ainsi, comme on l'observe à la figure 21, les liens avec la communauté sont majeurs dans ce programme. De plus, tous les organismes entretiennent des liens avec l'Agence. Il y a sept organismes qui participent à la Table en toxicomanie et autres tables de concertation couvrant différents sujets. On peut constater que les organismes entretiennent plusieurs liens de collaboration.

Figure 22 : Autres activités



Le graphique précédent montre clairement que les activités sociales sont très populaires dans cette catégorie. En effet, 70 % des organismes organisent des soirées pour les fêtes ou pour d'autres occasions sociales dans leur local. De plus, la formation la plus répandue est en secourisme. Il y a également participation des organismes à d'autres formations telles que Jour-Tox, formation en prévention du suicide, la formation des travailleurs de rues et autres.

Figure 23 : Répartition des sources de revenu des organismes 2004-2005



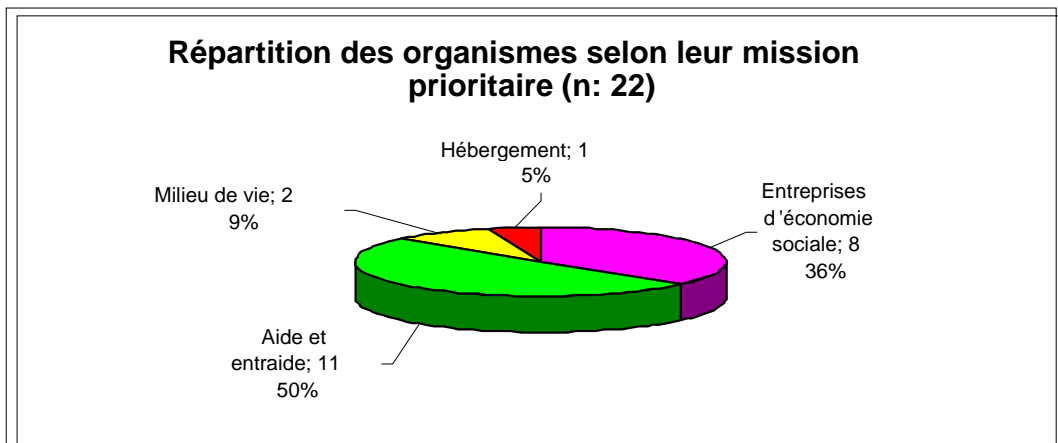
Ainsi, comme on l'observe à la figure précédente, l'aide financière provenant de l'Agence constitue la principale source de revenu des organismes œuvrant en dépendances. Cette source représente 59 % de leur budget global. Toutefois, cela s'explique par la présence de trois maisons d'hébergement qui à elles seules, constituent 87 % du budget de l'Agence pour le Programme dépendances. Les autres sources de revenu de ces organismes proviennent de la contribution des usagers (12 %), des autres contributions (9 %), des activités d'autofinancement (7 %), du gouvernement du Canada (5 %), du gouvernement du Québec (4 %) et de Centraide (4 %).

4.4 Perte d'autonomie liée au vieillissement

Ce programme comprend dix-neuf organismes qui dispensent des services aux personnes en perte d'autonomie.

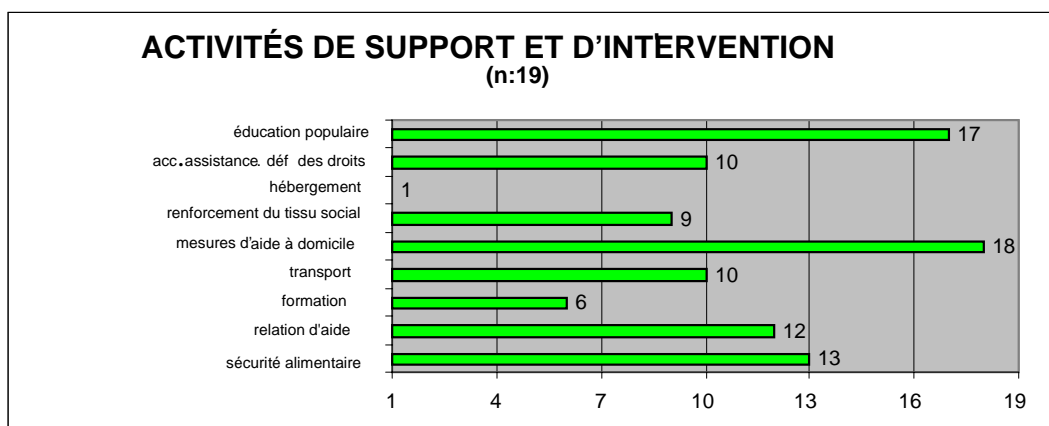
Activités réalisées

Figure 24 : Répartition des organismes selon leur mission prioritaire (n : 22)



Comme on l'observe à la figure 24, la moitié des organismes en perte d'autonomie ont pour mission prioritaire « l'aide et l'entraide ». Les entreprises d'économie sociale représentent 36 % des organismes, il y a deux organismes qui sont définis comme milieu de vie et soutien dans la communauté et finalement, un organisme constitue un lieu d'accueil offrant un cadre de vie auprès des personnes hébergées.

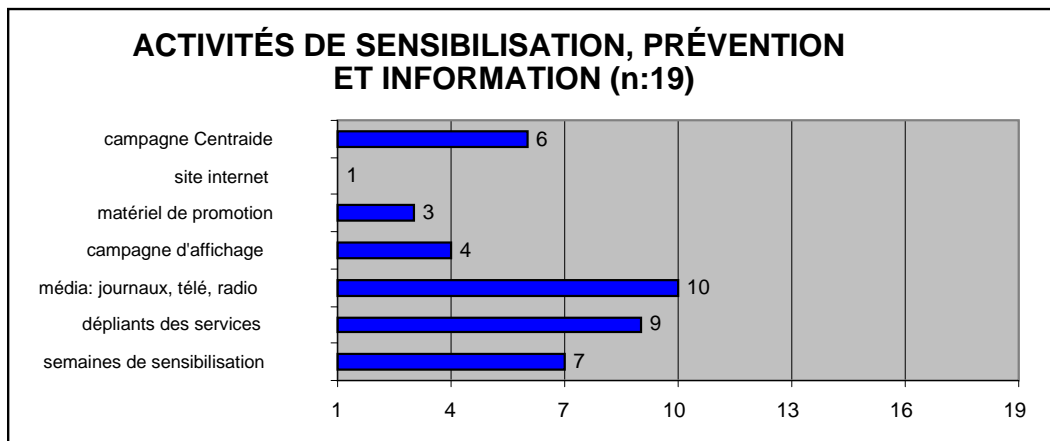
Figure 25 : Activités de support et d'intervention



On constate à la figure précédente que les principales activités de support et d'intervention sont l'éducation populaire (17), les mesures d'aide à domicile (18), la

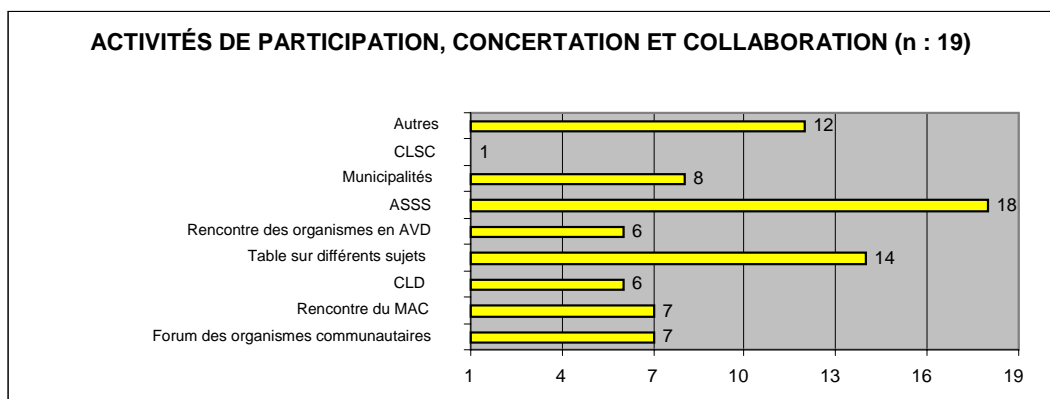
sécurité alimentaire (13) et la relation d'aide (12). Dans une moindre proportion, les organismes en perte d'autonomie offrent des services de transport (10), de l'accompagnement et de l'assistance (10), des activités de renforcement du tissu social (9) et de la formation pour les bénéficiaires (6). Finalement, les activités d'hébergement sont comblées par la Société Alzheimer du Bas-St-Laurent via la Maison J. Arthur Desjardins.

Figure 26 : Activités de sensibilisation, prévention et information



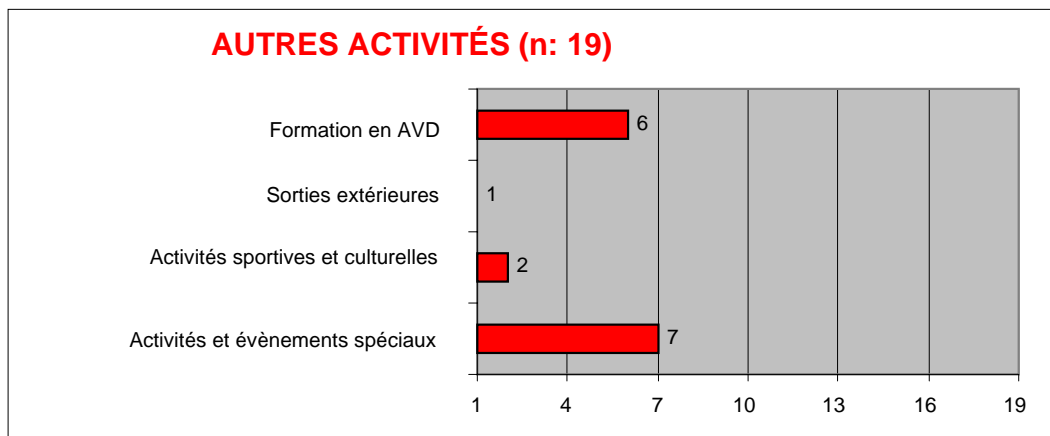
La figure 26 démontre que l'activité de sensibilisation la plus utilisée pour promouvoir et sensibiliser la population est la couverture médiatique dans plus de 50 % des cas. De plus, neuf organismes possèdent un dépliant de leurs services, sept organismes participent à des semaines de sensibilisation et six organismes sont présents à la campagne de Centraide. En proportion plus faible, trois organismes distribuent du matériel de promotion, quatre organismes effectuent des campagnes d'affichage et finalement un seul organisme possède un site Web.

Figure 27 : Activités de participation, concertation et collaboration



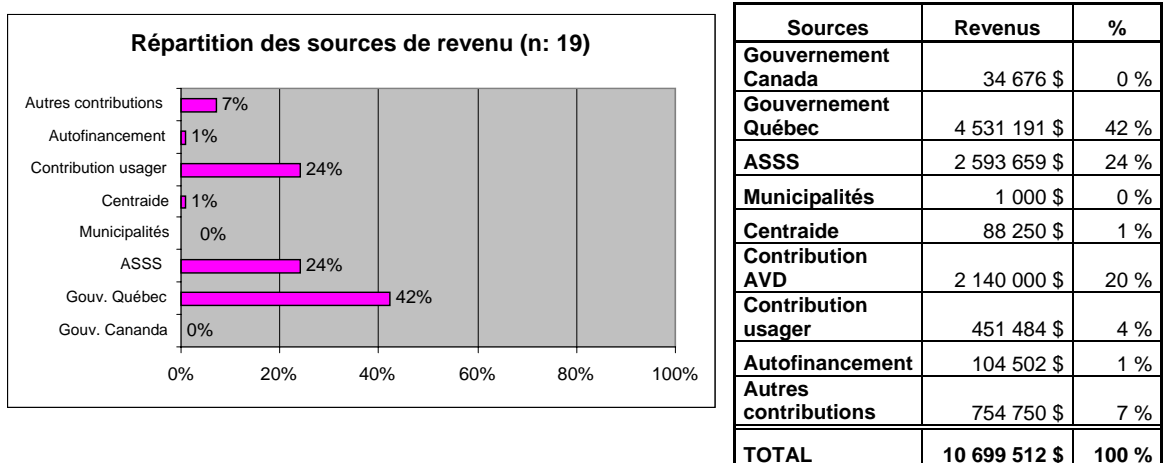
Les liens avec l'Agence sont clairement identifiés par la presque totalité des organismes. Il y a huit organismes qui entretiennent des liens ou projets avec leurs municipalités, douze organismes travaillent en collaboration avec d'autres organismes communautaires. La majorité des organismes participent à différentes tables de concertation (14). Dans un rapport plus faible, ces organismes participent aux rencontres en AVD (6), à la Table du CLD (6), aux rencontres du MAC (7) et finalement au forum des organismes communautaires (7).

Figure 28 : Autres activités



Les activités sociales représentent une plus petite proportion dans ce programme. Seulement sept organismes organisent des activités pour les fêtes de Noël, deux organismes ont des activités sportives et culturelles et un organisme a effectué une sortie extérieure. Du côté des formations, le personnel de six organismes a suivi une formation en AVD.

Figure 29 : Répartition des sources de revenu des organismes 2004-2005



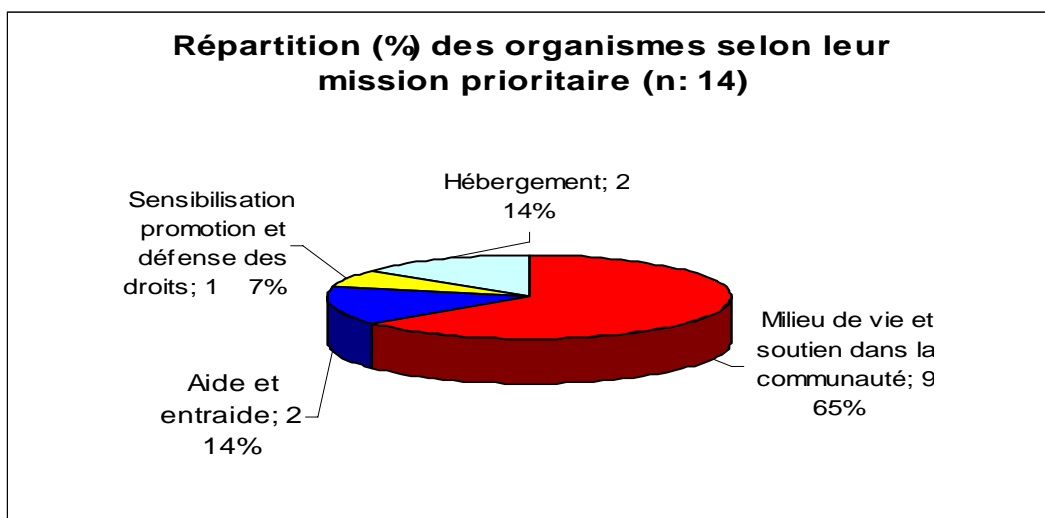
Ainsi, comme nous l'observons à la figure 29, l'aide financière provenant du gouvernement du Québec constitue la principale source de revenu des organismes. Elle représente 42 % du budget global du programme perte d'autonomie à cause du volet AVD. La proportion du financement octroyé par l'Agence compte pour 24 % du budget. Les autres sources de revenu proviennent de la contribution des usagers (24 %) qui inclut 20 % en AVD, des autres contributions (7 %), de Centraide (1 %) et des activités d'autofinancement (1 %).

4.5 Santé mentale

On dénombre quatorze organismes dans ce programme qui s'adresse à une clientèle présentant des troubles mentaux sévères ou transitoires ainsi qu'à leur famille. Deux de ces organismes offrent de l'hébergement.

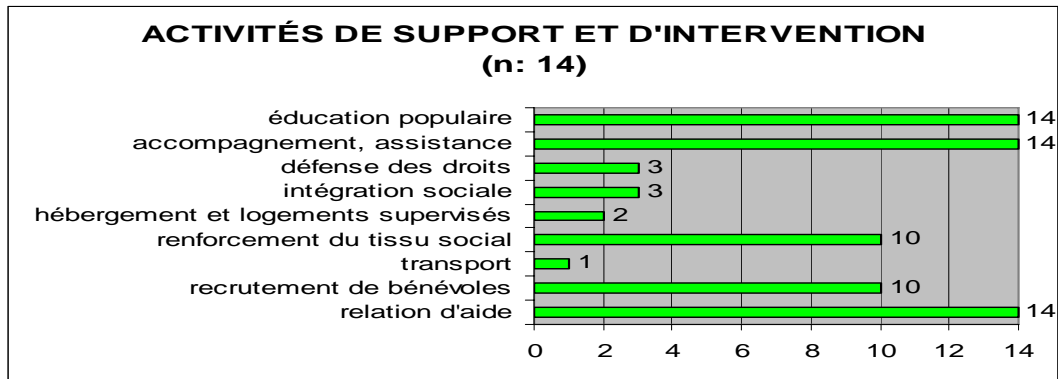
Activités réalisées

Figure 30 : Répartition des organismes selon leur mission prioritaire



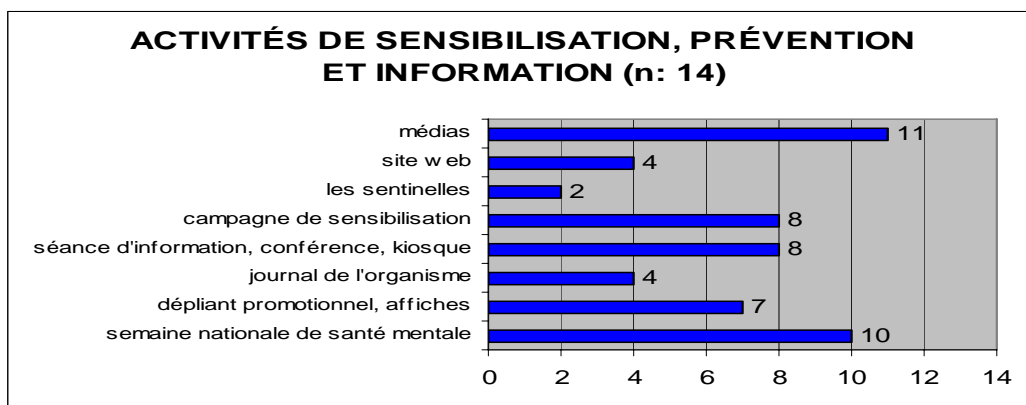
La figure ci-contre démontre que 65 % des organismes ont pour mission prioritaire d'être un milieu de vie et de soutien dans la communauté. Il y a également deux organismes sous-régionaux qui comblent l'hébergement et finalement, trois organismes qui ont pour mission l'aide et l'entraide et la sensibilisation, promotion et la défense des droits des personnes éprouvant des difficultés au niveau santé mentale.

Figure 31 : Activités de support et d'intervention



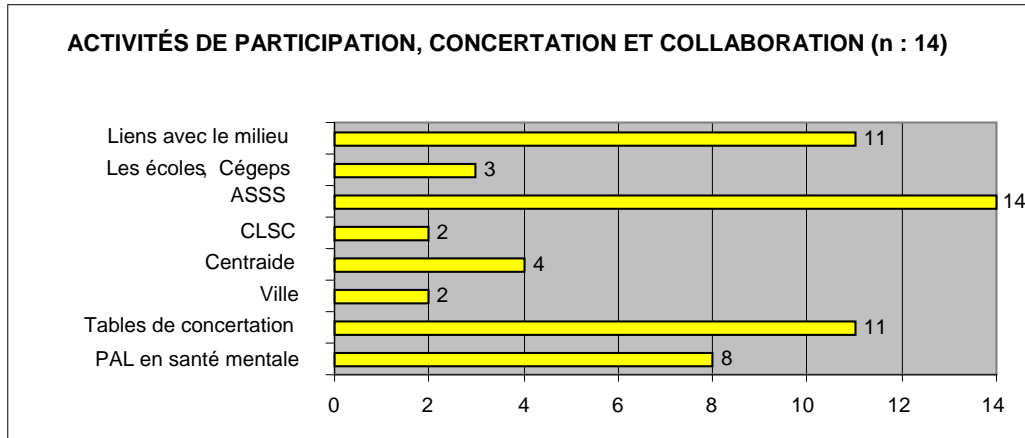
Comme on l'observe à la figure précédente, les trois activités communes à tous les organismes sont l'éducation populaire, l'accompagnement et l'assistance et finalement la relation d'aide. D'autres activités de support et d'intervention sont présentes comme le renforcement du tissu social effectué par dix organismes, le recrutement et la formation des bénévoles par 71 % des organismes. Il y a également quelques organismes qui prônent les droits des personnes (3), qui offrent de l'hébergement (2) et finalement qui s'occupent de l'intégration sociale (3).

Figure 32 : Activités de sensibilisation, prévention et information



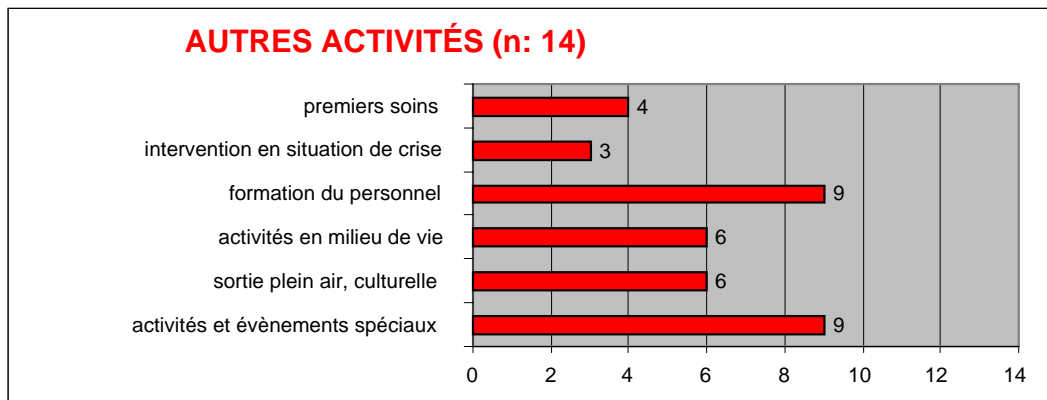
On constate à la figure 32 que les principales activités de sensibilisation dans le Programme santé mentale sont la participation à la semaine nationale de santé mentale (10), les campagnes de sensibilisation (8), les séances d'information, conférences ou tenue de kiosques (8) et finalement, l'utilisation des médias (11) pour promouvoir leurs activités respectives. Les autres activités présentes sont les dépliants promotionnels des organismes (7), la présence d'un site Web (4), la distribution d'un journal de l'organisme (4) et la formation des sentinelles pour deux organismes.

Figure 33 : Activités de participation, concertation et collaboration



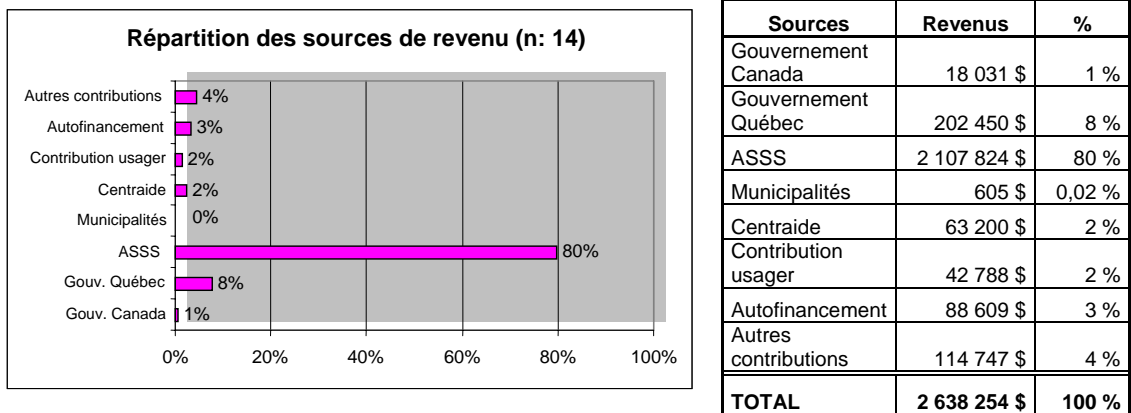
La figure 33 montre clairement que tous les organismes entretiennent des liens dans leur territoire. Cent pour cent des organismes sont en lien avec l'Agence, onze organismes entretiennent des liens divers, quatre d'entre eux collaborent avec Centraide, trois organismes avec les écoles et finalement deux organismes avec les CLSC et leurs municipalités respectives. D'un autre côté, onze organismes sur quatorze sont présents à diverses tables de concertation et 57 % des organismes participent au PAL en santé mentale.

Figure 34 : Autres activités



Comme on l'observe ici, près de 65 % du personnel des organismes suivent des formations, quatre d'entre eux sont au niveau des premiers soins, trois sont en intervention de crise et d'autres formations en Thérapie d'Impact, Jour-Tox, etc. Pour ce qui est des activités sociales, neuf d'entre eux organisent des activités et des événements spéciaux et près de la moitié offrent des sorties plein air ou culturelles et des activités dans leur milieu de vie.

Figure 35 : Répartition des sources de revenu des organismes en 2004-2005



La figure 35 démontre que l'aide financière provenant de l'Agence constitue la principale source de revenu des organismes communautaires dans ce programme. Cette source représente 80 % de leur budget global. Toutefois, la proportion du financement octroyé par l'Agence pour les organismes d'hébergement compte pour 28 % du budget total en santé mentale. Les autres sources de revenu sont le gouvernement du Québec pour 8 %, les autres contributions pour 4 %, les activités d'autofinancement 3 %, la contribution des usagers 2 %, Centraide 2 % et finalement le gouvernement du Canada pour 1 %.

4.6 Jeunes en difficulté

Dans ce programme qui s'adresse aux jeunes, on retrouve principalement les maisons de jeunes. On compte trente et un organismes dont un offre de l'hébergement.

Activités réalisées

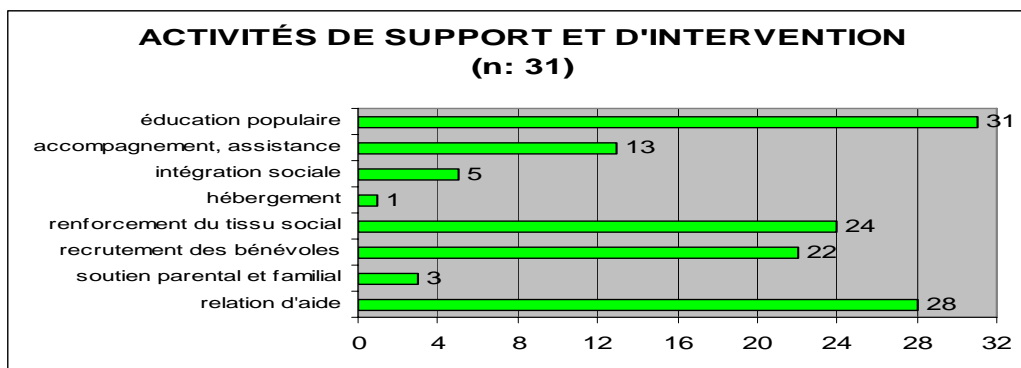
Figure 36 : Répartition des organismes selon leur mission prioritaire



Une analyse de la figure précédente indique que 72 % des organismes représentent un milieu de vie et de soutien dans la communauté. Les activités d'aide et d'entraide sont réalisées par 19 % des organismes. Un organisme constitue un lieu d'accueil offrant un

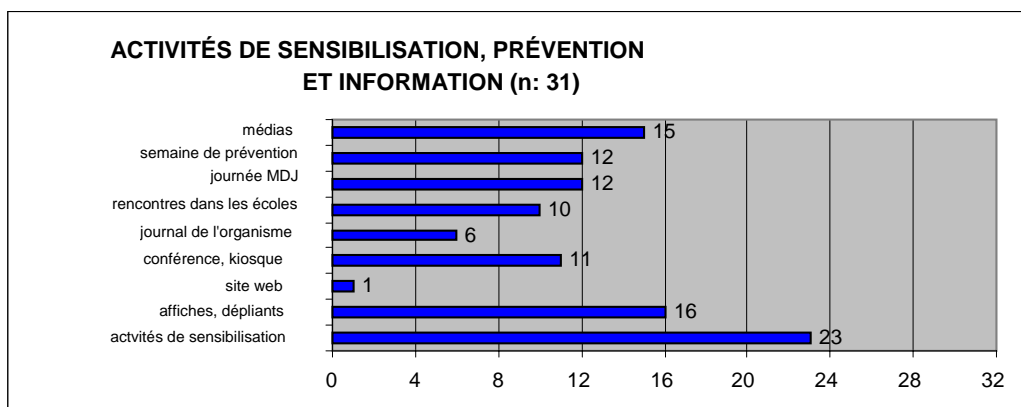
cadre de vie auprès des personnes hébergées tandis que deux autres organismes s'occupent de la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents (LSJPA).

Figure 37 : Activités de support et d'intervention



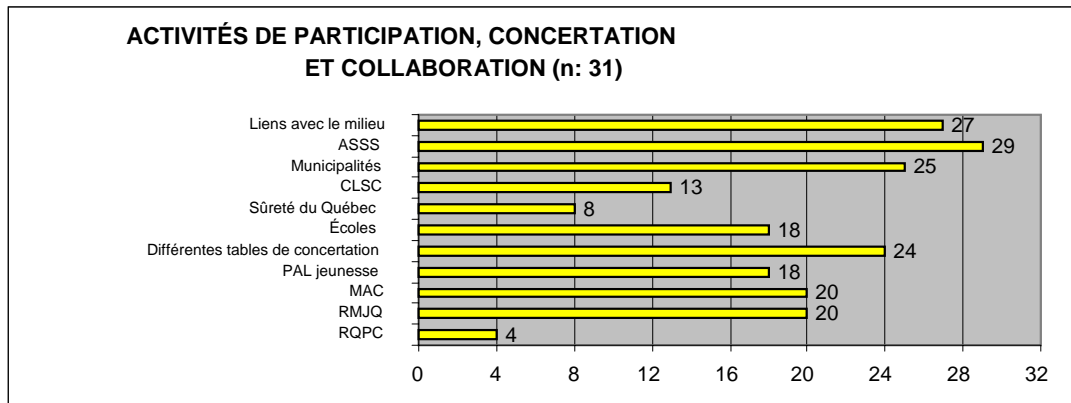
On constate à la figure 37 que les principales activités de support et d'intervention sont l'éducation populaire dans 100 % des cas, le renforcement du tissu social (24), le recrutement des bénévoles (22), les relations d'aide et d'entraide (28) et des activités d'assistance et d'accompagnement (13). Dans un nombre moindre, les organismes effectuent des activités d'intégration sociale (5), du soutien parental et familial (3) et de l'hébergement (1).

Figure 38 : Activités de sensibilisation, prévention et information



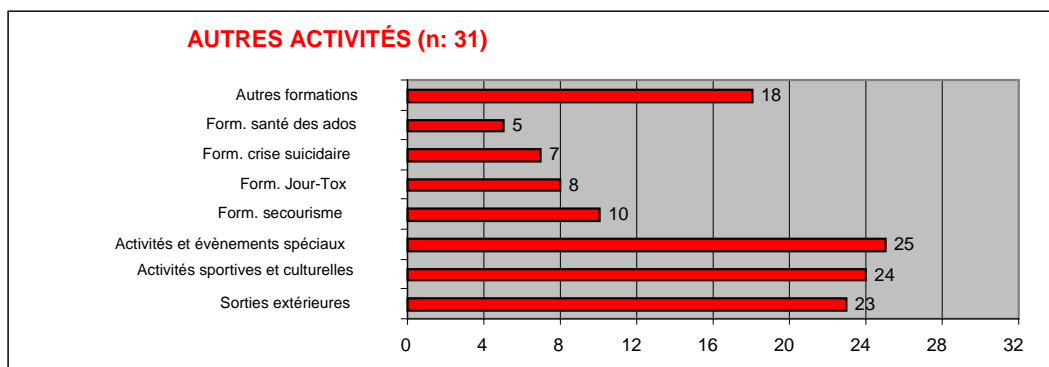
Les activités de sensibilisation occupent une place de premier rang dans les activités de prévention de ce programme. En effet, 74 % des organismes organisent des activités, douze d'entre eux sont présents à des semaines de prévention, onze donnent des conférences, dix organismes rencontrent les jeunes dans les écoles, douze maisons des jeunes s'affichent lors de la journée des Maisons des jeunes et seize organismes possèdent des dépliants sur leurs services. Par ailleurs, près de la moitié des organismes utilisent la force médiatique de leur territoire pour promouvoir leur organisme. Finalement, un organisme possède son propre site Web.

Figure 39 : Activités de participation, concertation et collaboration



On constate à la figure précédente que les liens avec le milieu sont une priorité pour ces organismes en « Jeunes en difficulté ». Vingt-neuf organismes décrivent avoir un très bon partenariat avec l'Agence, vingt-sept travaillent en collaboration avec d'autres organismes communautaires, vingt-cinq d'entre eux entretiennent des liens avec leurs municipalités respectives, treize organismes avec les CLSC, dix-huit autres travaillent avec les écoles et finalement huit organismes ont le support de la Sûreté du Québec. Aussi, les organismes en « Jeunes en difficulté » participent majoritairement à différentes tables de concertation (24 organismes), au PAL Jeunesse (18 organismes), aux rencontres du MAC (20 organismes) et sont des membres actifs du Regroupement des maisons de jeunes du Québec dans plus de 60 % des cas.

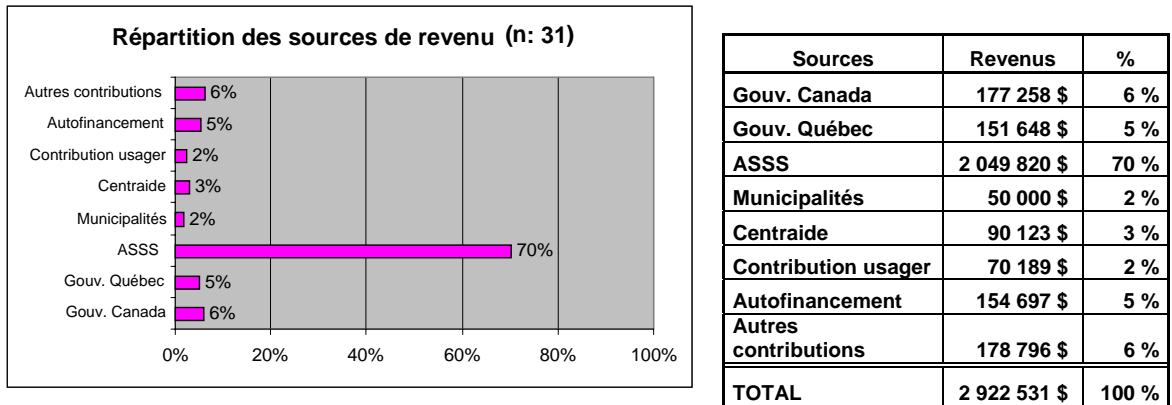
Figure 40 : Autres activités



Comme nous l'observons ici, 81 % des organismes organisent des activités lors des fêtes diverses et 77 % proposent des activités sportives, culturelles et des sorties extérieures. Pour ce qui est des formations du personnel, dix organismes ont suivi celle en secourisme, huit le Jour-Tox, sept en crise suicidaire et cinq en santé pour les adolescents. En plus de ces formations, dix-huit organismes auront suivi d'autres

formations tels la dépression chez les jeunes, les troubles de comportement des jeunes, la kleptomanie et les vols, le VIH, le taxage, la toxicomanie, les abus sexuels, etc.

Figure 41 : Répartition des sources de revenu des organismes 2004-2005



Une analyse de cette figure nous démontre que l'aide financière provenant de l'Agence, constitue la principale source de revenu soit 70 % du budget global « Jeunes en difficulté ». La proportion du financement octroyé par l'Agence pour le volet hébergement représente 10 % de la subvention totale de l'Agence pour le Programme Jeunes en difficulté. Les autres sources de revenu sont les activités d'autofinancement à 5 %, les autres contributions financent 6 % du programme, les deux gouvernements 6 % et 5 %, Centraide 3 %, la contribution des usagers 2 % et les municipalités 2 %.

4.7 Santé physique

En santé physique, on dénombre quatre organismes qui se préoccupent de problèmes liés à la maladie, à un symptôme ou à un traumatisme.

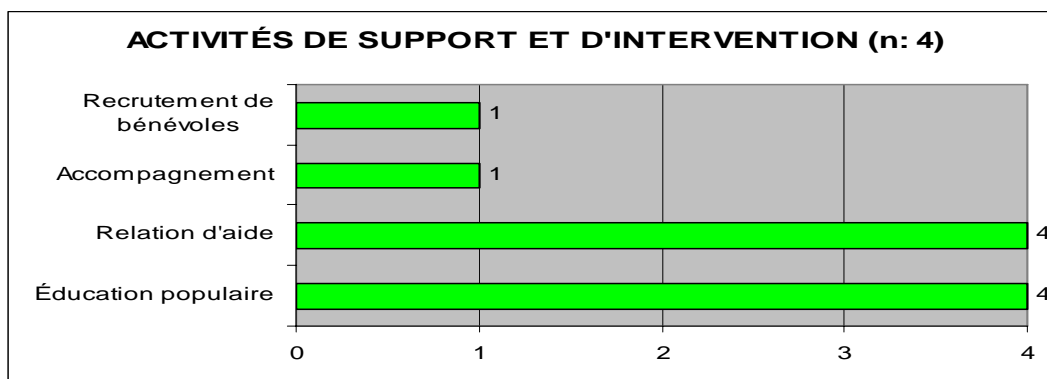
Activités réalisées

Figure 42 : Répartition des organismes selon leur mission prioritaire



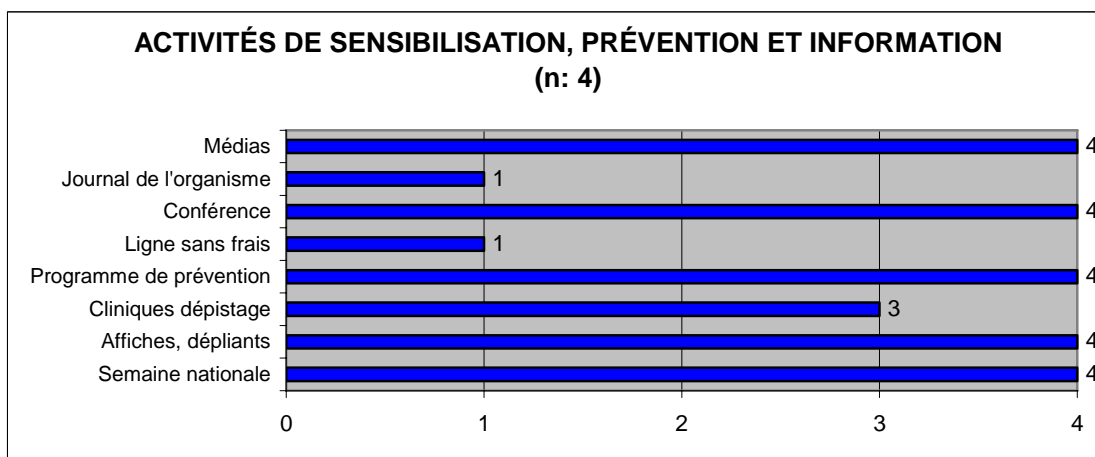
Ce programme ne comporte que quatre organismes et ils ont tous comme mission prioritaire l'aide et l'entraide.

Figure 43 : Activités de support et d'intervention



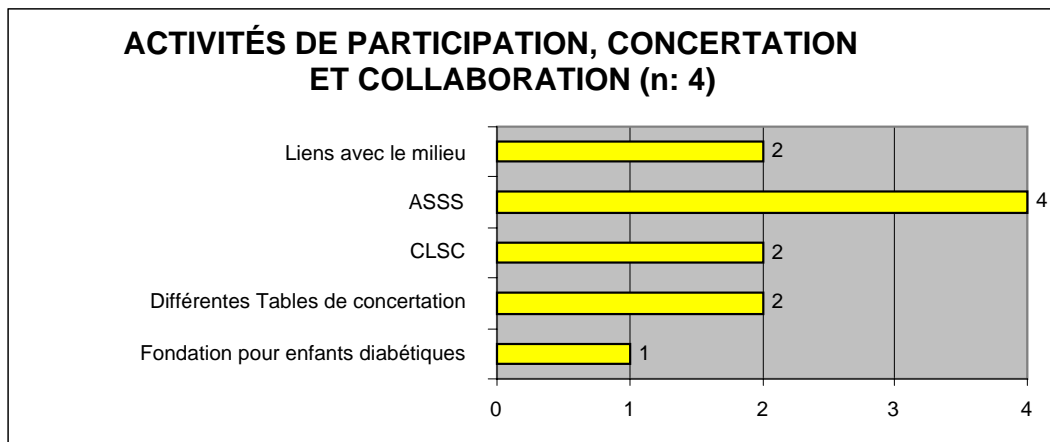
Comme on l'observe à la figure précédente, il y a quatre champs d'intervention soit l'éducation populaire proposée par tous les organismes, les relations d'aide également par 100 % des organismes. Un organisme offre un service d'accompagnement et finalement, les membres du personnel d'un organisme suivent des formations pour améliorer leurs services à la clientèle.

Figure 44 : Activités de sensibilisation, prévention et information



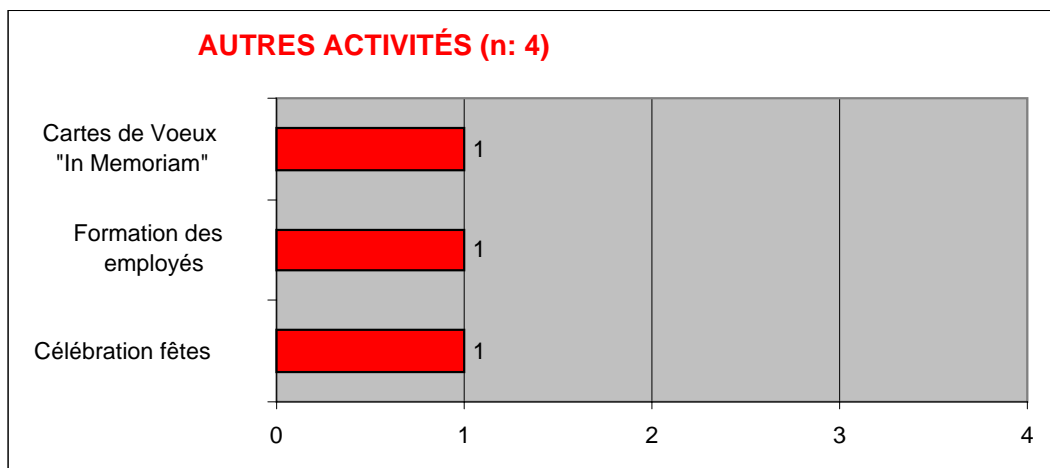
Nous constatons à la figure 44 que les principales activités de sensibilisation sont les semaines nationales, les programmes de prévention, les conférences dans divers endroits publics, l'utilisation des médias écrits, visuels, auditifs pour promouvoir leurs organismes et la distribution de dépliants expliquant leurs services. Ces cinq activités sont offertes par tous les organismes en Santé physique. Il serait bon de mentionner que 75 % des organismes effectuent des cliniques de dépistage dans divers milieux.

Figure 45 : Activités de participation, concertation et collaboration



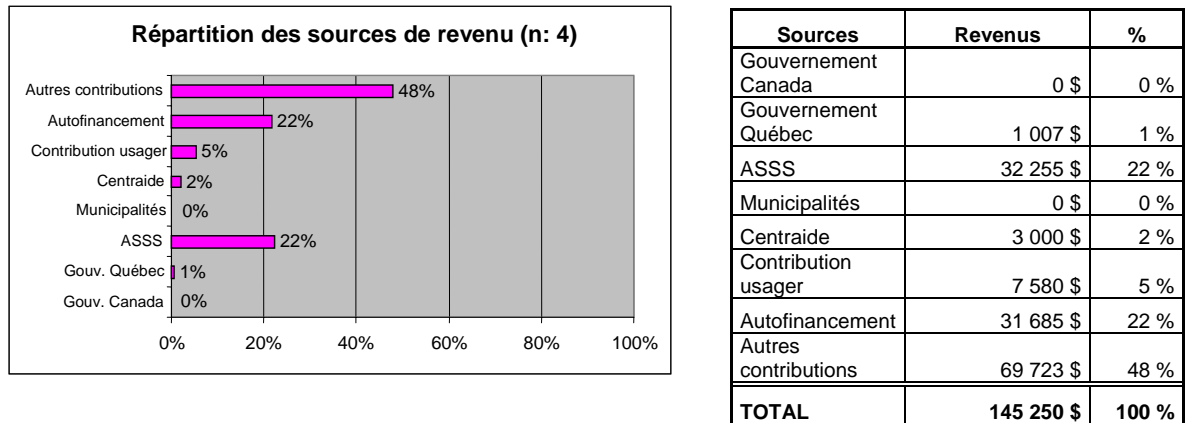
Les liens présents dans ce programme sont avec l'Agence pour tous les cas, avec le CLSC dans deux cas et avec d'autres organismes pour deux organismes. Ces organismes participent à différentes tables de concertation pour 50 % des cas.

Figure 46 : Autres activités



Les activités sociales ne sont pas dans les priorités pour ces organismes d'aide. Un organisme distribue des cartes de vœux « In Memoriam » et le personnel d'un autre organisme suit des formations et organise un brunch à l'occasion de la fête de Noël.

Figure 47 : Répartition des sources de revenu des organismes 2004-2005



Comme on l'observe à la figure précédente, la principale source de revenu des organismes est catégorisée dans autres contributions pour 48 % du budget total. La proportion du financement octroyé par l'Agence compte pour 22 % du budget et il en est de même pour les activités d'autofinancement. Les autres sources de revenu sont la contribution des usagers à 5 %, Centraide à 2 % et le gouvernement du Québec à 1 %.

4.8 Santé publique

Ce programme qui se préoccupe des personnes démunies et du VIH/Sida compte quatorze organismes. Parmi ces derniers, deux organismes offrent de l'hébergement.

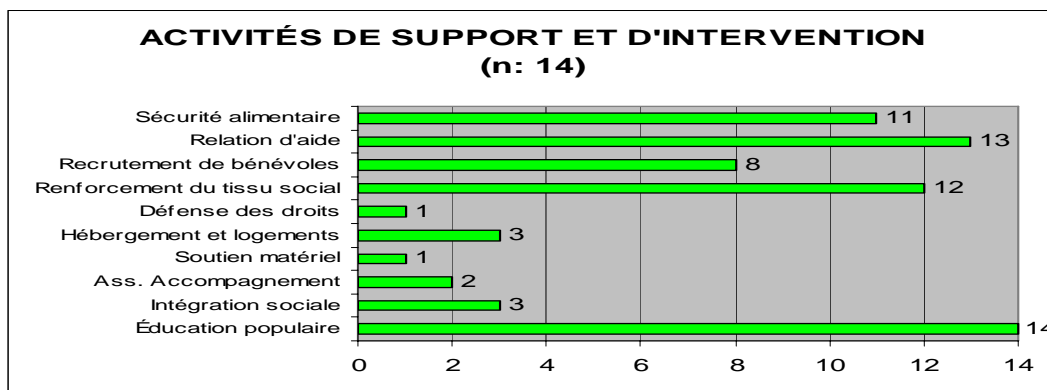
Activités réalisées

Figure 48 : Répartition des organismes selon leur mission prioritaire



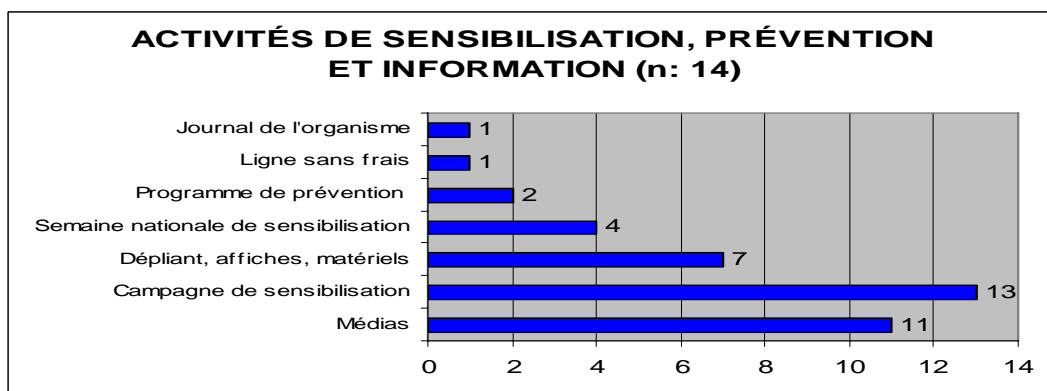
Comme on l'observe à la figure 48, 79 % des organismes ont pour mission principale des activités d'aide et d'entraide. D'un autre côté, trois organismes offrent un lieu d'accueil pour l'hébergement des personnes en difficulté.

Figure 49 : Activités de support et d'intervention



On constate à la figure précédente que tous les organismes dans le cadre du Programme personnes démunies participent à l'éducation populaire. Les activités de relation d'aide (13), de renforcement du tissu social (12) et de sécurité alimentaire (11) sont parmi les plus importantes priorités et touchent la presque totalité des organismes. Finalement, le recrutement des bénévoles est un autre domaine important puisque plus de 57 % des organismes en effectue. Dans une moindre mesure, on retrouve le soutien matériel (1), l'intégration sociale (3), la défense des droits (1), l'assistance et l'accompagnement (2) et l'hébergement offert par trois organismes.

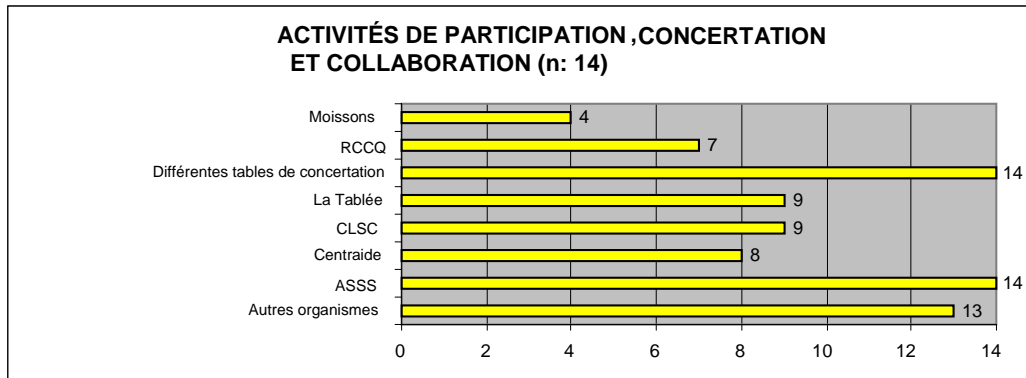
Figure 50 : Activités de sensibilisation, prévention et information



La figure 50 montre clairement que presque tous les organismes font des campagnes de sensibilisation. De plus, les médias semblent être une autre option utilisée par la majorité, soit onze organismes sur quatorze pour promouvoir leurs services. Pour ce qui est des dépliants promotionnels, affiches ou autres matériels, 50 % des organismes en possèdent

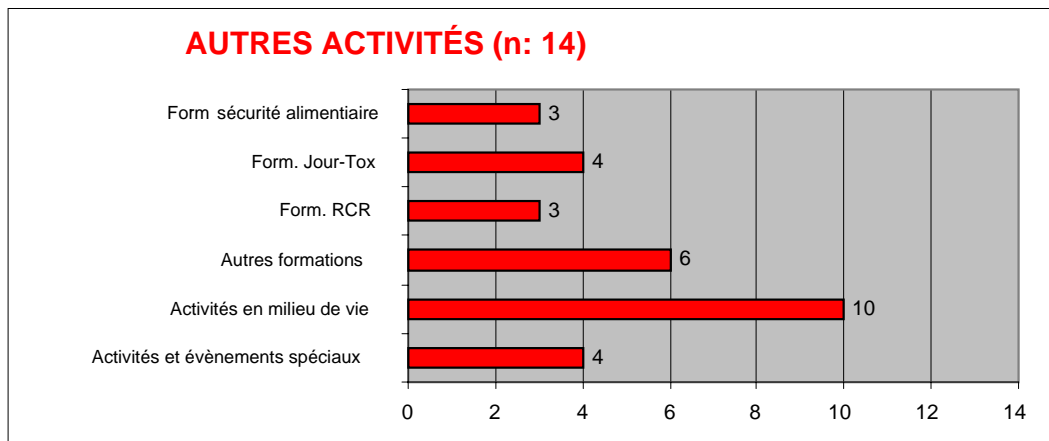
et les distribuent dans la population. L'organisme VIH/Sida, pour sa part, possède un journal, une ligne sans frais et administre un programme de prévention.

Figure 51 : Activités de participation, concertation et collaboration



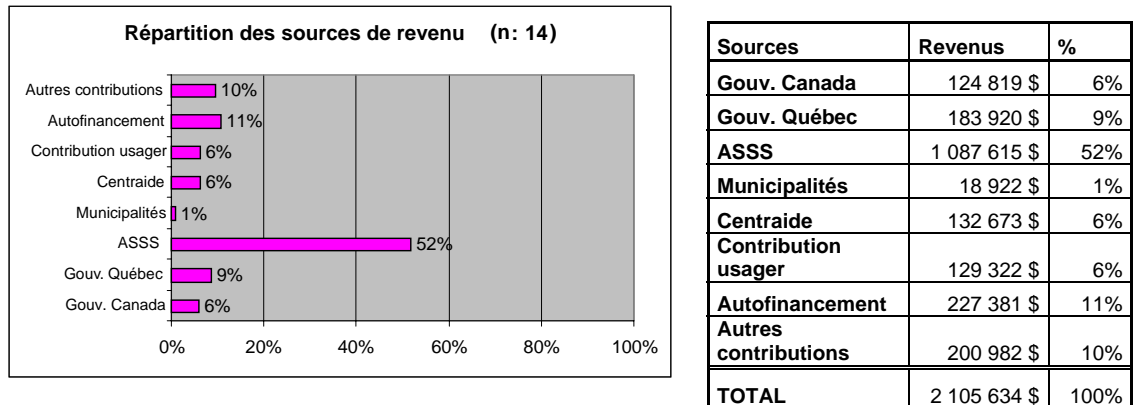
Une analyse du tableau précédent nous permet de constater que tous les organismes participent à diverses tables de concertation, qu'ils entretiennent des liens avec l'Agence (14 organismes) et avec d'autres organismes dans divers secteurs (13 organismes). Les autres liens prédominants dans ce programme sont avec Centraide, les CLSC et la Tablée.

Figure 52 : Autres activités



Ainsi, comme on l'observe dans ce tableau, les activités en milieu de vie sont disponibles dans dix organismes sur quatorze. De plus, six organismes sur quatorze participent à des formations pour leurs bénévoles ou leur personnel. Les domaines de formation sont respectivement : RCR, Jour-Tox, sécurité alimentaire et thérapie d'impact, sur le suicide, comptabilité et bien d'autres.

Figure 53 : Répartition des sources de revenu pour les organismes en 2004-2005



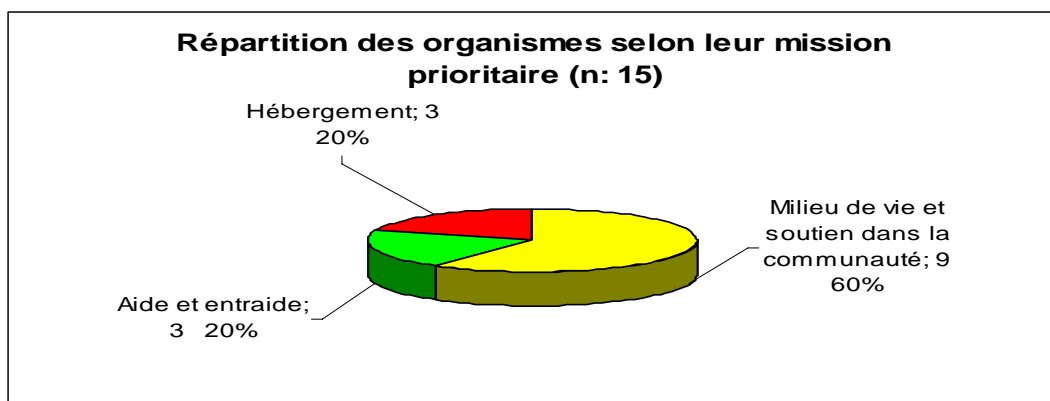
On constate à la figure 53 que l'aide financière provenant de l'Agence représente un peu plus de la moitié du budget global en Santé publique. La proportion du financement octroyé par l'Agence pour le volet hébergement représente 63 % du budget total de l'Agence pour ce programme. Les autres sources de revenu de ces organismes communautaires sont les activités d'autofinancement (11 %), les autres contributions (10 %), le gouvernement du Québec (9 %), Centraide (6 %), le gouvernement du Canada (6 %), la contribution des usagers (6 %) et finalement, les municipalités (1 %).

4.9 Services généraux, activités cliniques et d'aide

Ce programme est composé d'organismes qui s'adressent aux femmes, aux hommes et inclut les maisons d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale.

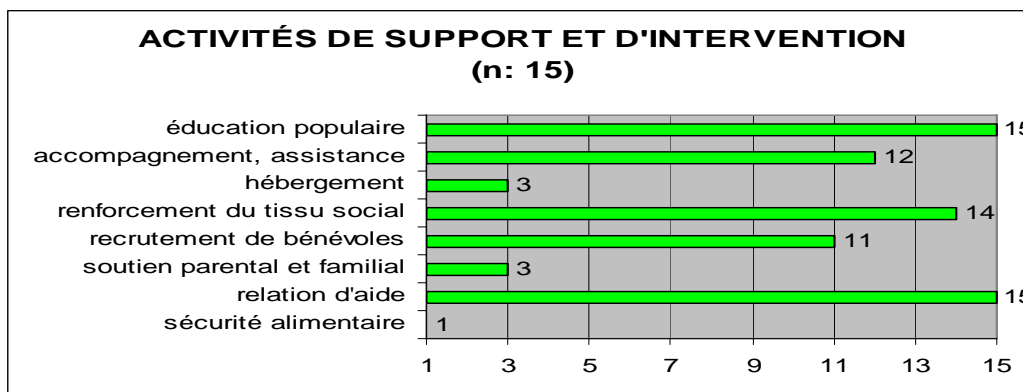
Activités réalisées

Figure 54 : Répartition des organismes selon leur mission prioritaire



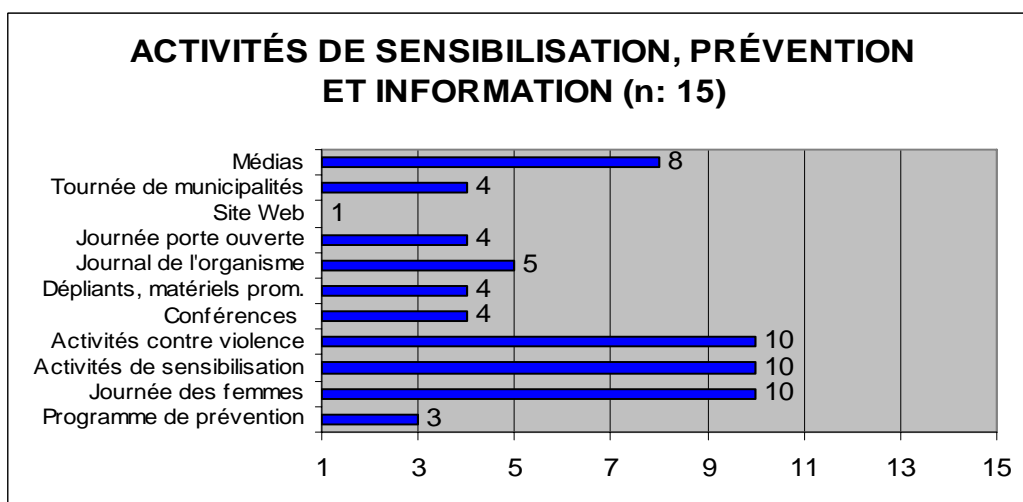
Comme on l'observe à la figure 54, plus de la moitié des organismes (60 %) représentent un milieu de vie et de soutien dans la communauté, c'est-à-dire un lieu d'appartenance et de transition. Les activités d'aide et d'entraide sont réalisées par 20 % des organismes. La même proportion des organismes constitue un lieu d'accueil offrant un cadre de vie auprès des personnes hébergées.

Figure 55 : Activités de support et d'intervention



On constate à la figure 55 que les principales activités de support et d'intervention des organismes sont l'éducation populaire (100 %), les relations d'aide (100 %), le renforcement du tissu social (93 %), l'accompagnement et l'assistance (80 %), la formation et le recrutement des bénévoles (73 %). Les autres activités offertes sont l'hébergement dans trois établissements, le soutien parental et familial (trois organismes) et la sécurité alimentaire (un organisme).

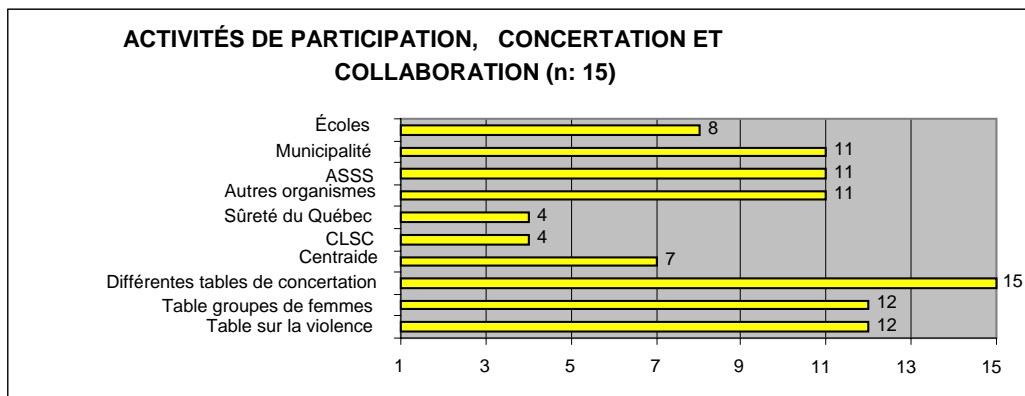
Figure 56 : Activités de sensibilisation, prévention et information



La figure 56 démontre que les activités de sensibilisation sont offertes par plus des 2/3 des organismes. Dix organismes participent à des activités contre la violence pour les

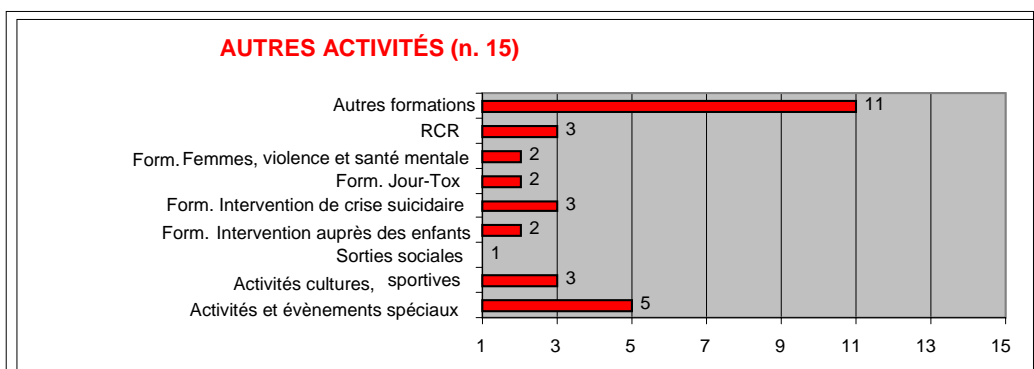
femmes et à d'autres activités de sensibilisation. Cinq organismes possèdent un journal, quatre organismes distribuent des dépliants de leurs services, quatre organismes donnent des conférences dans des endroits publics et font des tournées dans les municipalités. Il y a également trois organismes qui offrent un programme de prévention. Pour ce qui est de l'utilisation des médias, plus de 50 % les utilisent pour promouvoir leurs centres. Finalement, un organisme possède son site Internet personnalisé.

Figure 57 : Activités de participation, concertation et collaboration



Comme nous l'observons ici, 100 % des organismes en services généraux - activités cliniques et d'aide participent aux différentes tables de concertation. Douze organismes siègent à la Table des groupes de femmes et à la Table sur la violence conjugale. Eu égard aux liens avec le milieu, onze organismes collaborent avec l'Agence, leur municipalité et les autres organismes communautaires. De plus, huit organismes sont présents dans les écoles, sept participent à la campagne de Centraide et quatre organismes entretiennent des liens étroits avec la Sûreté du Québec et les CLSC.

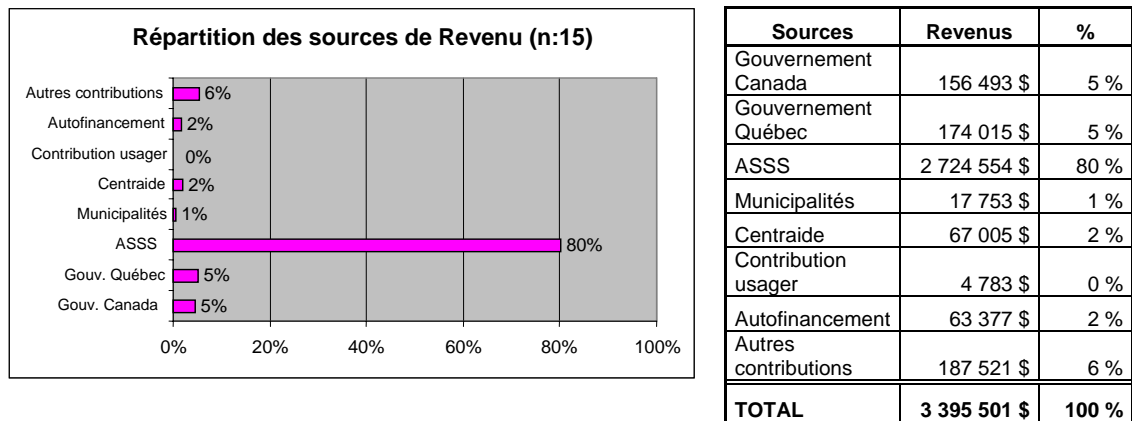
Figure 58 : Autres activités



On constate à la figure précédente que les formations suivies par le personnel des organismes sont très diversifiées. En effet, trois organismes ont suivi les formations en RCR, en intervention de crise suicidaire, deux organismes ont suivi la formation sur

l'intervention auprès des enfants, deux autres sur les femmes, violence et santé mentale et deux organismes le Jour-Tox. De plus, onze organismes ont suivi d'autres formations telles que : harcèlement psychologique au travail, le langage des émotions, la gestion de la croissance, thérapie d'impact, etc.

Figure 59 : Répartition des sources de revenu des organismes 2004-2005



Ainsi, comme on l'observe à la figure 59, l'aide financière provenant de l'Agence constitue la principale source de revenu des organismes. Cette source représente 80 % de leur budget global. La proportion du financement octroyé par l'Agence pour le volet hébergement représente près de la moitié, soit 48 %. Les autres sources de revenu des organismes proviennent des autres contributions (6 %), du gouvernement du Québec (5 %), du gouvernement du Canada (5 %), des activités d'autofinancement (2 %), de Centraide (2 %) et en dernier lieu, des municipalités (1 %).

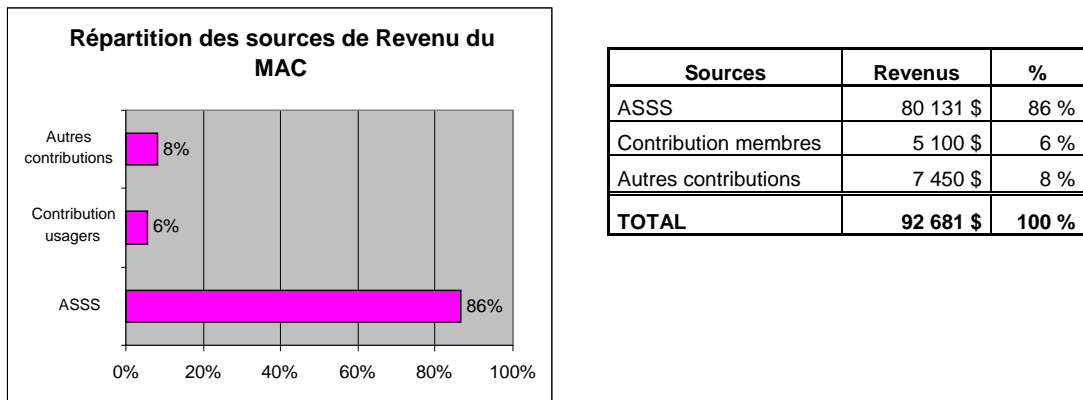
Autres :

4.10 Concertation régionale

Mouvement Action Communautaire Bas-St-Laurent (MAC)

- Le Mouvement Action Communautaire Bas-St-Laurent (MAC) est un organisme de concertation qui représente les organismes au niveau régional. Il participe à des travaux provinciaux. Le MAC a effectué plusieurs rencontres avec les organismes d'une part, et d'autre part, avec l'Agence de la santé et des services sociaux sur différents sujets.
- Le MAC est une Table régionale d'organismes communautaires, une TROC. Il siège à plusieurs tables de concertation et de revendication.
- Il y a eu huit parutions d'un journal et la MAC a collaboré à l'élaboration d'un cadre de référence : « Les ententes à convenir avec les instances locales et les organismes communautaires ».
- Finalement, le Mouvement d'Action Communautaire travaille à l'avancement de l'ensemble des groupes communautaires autonomes.

Figure 60 : Répartition des sources de revenu de l'organisme 2004-2005

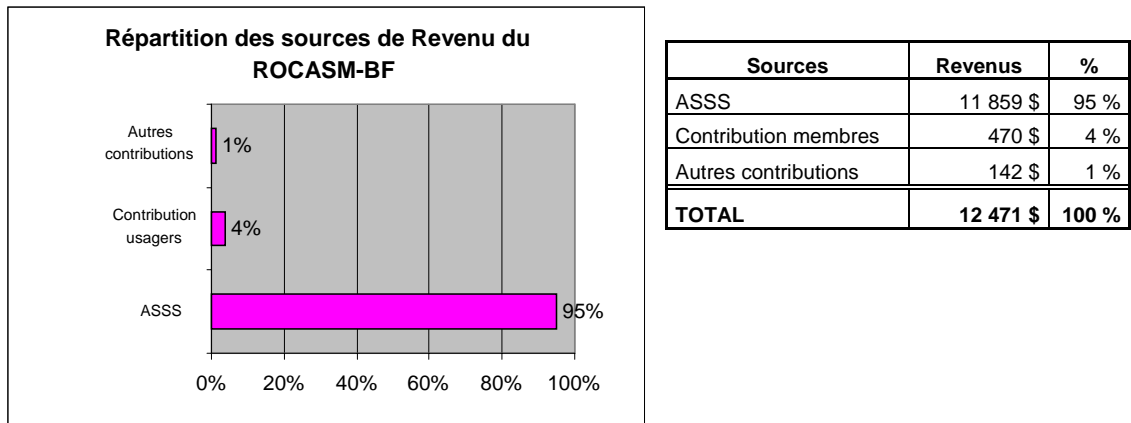


La figure précédente démontre que la principale source de revenu, soit 86 % est l'Agence. Les deux autres sources sont les autres contributions (8 %) et la contribution des membres (6 %).

ROCASM-BF

- Le Regroupement des organismes communautaires et alternatifs en santé mentale du Bas du Fleuve (ROCASM-BF) est un organisme de concertation régionale. Il participe aux actions ayant pour but d'augmenter le financement et la reconnaissance des organismes communautaires et alternatifs en santé mentale du Bas-St-Laurent.
 - Dépôt d'un mémoire lors de la tournée de consultation provinciale sur le plan d'action en santé mentale.
 - Représentation des organismes en santé mentale sur le conseil d'administration du MAC et aux réunions de l'Agence de la santé et des services sociaux.
- Le ROCASM-BF a participé à la marche de mobilisation du mouvement communautaire autonome en collaboration avec le MAC.
- Le ROCASM-BF participe également à plusieurs réunions de tables de concertation régionales et nationales.

Figure 61 : Répartition des sources de revenu de l'organisme 2004-2005



La figure précédente démontre que la principale source de revenu provient de l'Agence à 95 %. Les deux autres sources sont la contribution des membres (4 %) et les autres contributions (1 %).

4.11 Assistance et accompagnement

Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes – Bas-Saint-Laurent

C'est un organisme qui existe en raison de l'article 76.6 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux.

« Le ministre doit, après consultation de la régie régionale, confier à un organisme communautaire de la région le mandat d'assister et d'accompagner, sur demande, les usagers qui y résident et qui désirent porter plainte auprès d'un établissement de cette région, de la régie régionale ou du Protecteur des usagers. »

Les activités réalisées au cours de la dernière année sont regroupées sous les catégories suivantes :

Support et intervention :

- Info/référence;
- Support/conseil;
- Recours utilisés (commissaire local, commissaire régional, protecteur des usagers, comité de révision, conseil des médecins).

Sensibilisation, prévention et information :

- Séance d'information à différents groupes;
- Utilisation d'affiches de l'organisme pour promouvoir ses services;

- Utilisation de différents médias (journal, télévision, radio).

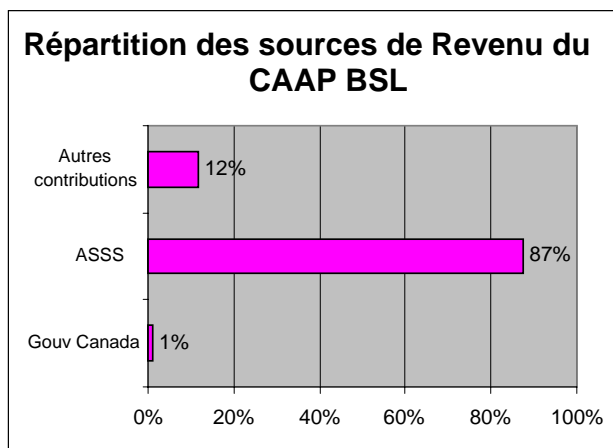
Participation, concertation et collaboration :

- Représentation des droits de la personne et de la jeunesse;
- Participation au RPOCAA et CAAP BSL.

Sociales et autres :

- Projet placement carrière-été 2004;
- Formation Simple comptable et la Gestion des ressources humaines.

Figure 62 : Répartition des sources de revenu de l'organisme 2004-2005



Sources	Revenus	%
Gouvernement Canada	1 792 \$	1 %
ASSS	162 466 \$	87 %
Autres contributions	21 498 \$	12 %
TOTAL	185 756 \$	100 %

Cette figure démontre qu'une fois de plus, l'Agence est la principale source de revenu (87 %). Les autres contributions (12 %) et le gouvernement du Canada (1 %) complètent les revenus.

5. PARTICULARITÉS DANS LES TERRITOIRES DES CENTRES DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX (CSSS)

Afin de compléter ce portrait descriptif des organismes communautaires au Bas-Saint-Laurent, cette section présente les particularités par territoire de CSSS. On retrouve huit CSSS dans la région.

Le développement des organismes communautaires s'est fait en fonction des besoins des personnes, des groupes et des collectivités et c'est ce qui a déterminé l'emplacement du siège social des organismes.

Ainsi, on retrouve des organismes communautaires qui offrent uniquement des services et des activités dans le territoire d'un CSSS où ils ont une vocation régionale ou sous-régionale.

Plus spécifiquement, pour chacun des territoires de CSSS, on présente les organismes qui sont répartis en fonction de leur mission prioritaire. Quant aux activités, on fait ressortir celles qui ont un écart négatif ou positif de 5 % par rapport à la moyenne régionale.

Pour ce qui est du budget alloué par l'Agence aux organismes communautaires, il est réparti par territoire de CSSS. Pour les fins du calcul, on a tenu compte de la proportion de la population de chaque CSSS desservi afin d'effectuer la répartition des subventions allouées aux organismes régionaux ou sous-régionaux.

Les particularités des CSSS qui suivent font état d'un constat et ne signifient pas que la situation est ou n'est pas adéquate.

5.1 CSSS de La Matapédia

Les données suivantes mettent en évidence les traits distinctifs de l'action communautaire et du financement octroyé par l'Agence.

Caractéristiques communautaires (Annexe 2)

- 35 organismes communautaires desservent ce territoire de CSSS; 13 d'entre eux y ont leur siège social.

Missions (Annexe 3)

- 47 % des organismes ont pour mission prioritaire l'aide et l'entraide comparativement au Bas-Saint-Laurent 43 %.
- 21 % des organismes ont pour mission prioritaire milieu de vie et soutien dans la communauté par rapport à la région qui est à 23 %.
- La mission hébergement est assurée par des ressources extérieures à ce territoire.

Comparées à la moyenne régionale, seules les données ayant un écart supérieur ou inférieur à 5 % ont été retenues. Le Programme santé physique ainsi que les organismes de concertation régionale et le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes-BSL ont été exclus de cette comparaison.

Activités et services (Annexe 4)

- Soutien parental et familial 6 % vs 13 % pour la région

Caractéristiques financières (Annexe 5)

- L'enveloppe budgétaire allouée à ce territoire représente 12 % de l'enveloppe régionale allouée par l'Agence.
- Financement de l'Agence octroyé par programme aux organismes de ce territoire :
 - Services généraux 14 % vs 22 % pour la région.
 - Perte d'autonomie 13 % vs 21 % pour la région.
 - Santé mentale 9 % vs 17 % pour la région.

À noter :

Le territoire de CSSS de La Matapédia, comparativement à la moyenne du Bas-Saint-Laurent, présente plusieurs similitudes quant aux caractéristiques communautaires. Il se distingue en offrant dans une moindre proportion des activités et services en soutien parental et familial. Il reçoit un financement inférieur à la moyenne régionale pour les organismes œuvrant dans les programmes en perte d'autonomie, en santé mentale et en services généraux.

5.2 CSSS de Matane

Les données suivantes mettent en évidence les traits distinctifs de l'action communautaire et du financement octroyé par l'Agence.

Caractéristiques communautaires (Annexe 2)

- 31 organismes communautaires desservent ce territoire de CSSS; 13 d'entre eux y ont leur siège social.

Missions (Annexe 3)

- 41 % des organismes ont pour mission prioritaire l'aide et l'entraide comparativement au Bas-Saint-Laurent 43 %.
- 25 % des organismes ont pour mission prioritaire milieu de vie et soutien dans la communauté par rapport à la région qui est à 23 %.
- La mission hébergement est accessible dans ce territoire et dans les autres territoires.

Comparées à la moyenne régionale, seules les données ayant un écart supérieur ou inférieur à 5 % ont été retenues. Le Programme santé physique ainsi que les organismes de concertation régionale et le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes-BSL ont été exclus de cette comparaison.

Activités et services (Annexe 4)

- Sécurité alimentaire 24 % vs 18 % pour la région.
- Soutien parental et familial 7 % vs 13 % pour la région.
- Recrutement des bénévoles 52 % vs 58 % pour la région.

Caractéristiques financières (Annexe 5)

- L'enveloppe budgétaire allouée à ce territoire représente 11 % de l'enveloppe régionale allouée par l'Agence.
- Financement de l'Agence octroyé par programme aux organismes de ce territoire :
 - Services généraux 15 % vs 22 % pour la région.
 - Perte d'autonomie 11 % vs 21 % pour la région.
 - Jeunes en difficulté 10 % vs 17 % pour la région.
 - Santé mentale 10 % vs 17 % pour la région.
 - Déficiences 11 % vs 5 % pour la région.

À noter :

Le territoire de CSSS de Matane, comparativement à la moyenne du Bas-Saint-Laurent, présente plusieurs similitudes quant aux caractéristiques communautaires. Ce territoire se distingue par une plus grande proportion d'organismes offrant des activités et services de sécurité alimentaire. Cependant, il a une plus faible proportion d'organismes offrant des activités et services de soutien parental et familial et de recrutement des bénévoles. Finalement, le territoire de la MRC de Matane offre un portrait représentatif des répartitions budgétaires de la région excepté pour le Programme déficience physique et intellectuelle qui est supérieur (+ 6 %).

5.3 CSSS de La Mitis

Les données suivantes mettent en évidence les traits distinctifs de l'action communautaire et du financement octroyé par l'Agence.

Caractéristiques communautaires (Annexe 2)

- 32 organismes communautaires desservent ce territoire de CSSS; 11 d'entre eux y ont leur siège social.

Missions (Annexe 3)

- 44 % des organismes ont pour mission prioritaire l'aide et l'entraide comparativement au Bas-Saint-Laurent 43 %.
- 22 % des organismes ont pour mission prioritaire milieu de vie et soutien dans la communauté par rapport à la région qui est à 23 %.
- La mission hébergement est accessible dans ce territoire et dans les autres territoires.

Comparées à la moyenne régionale, seules les données ayant un écart supérieur ou inférieur à 5 % ont été retenues. Le Programme santé physique ainsi que les organismes de concertation régionale et le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes-BSL ont été exclus de cette comparaison.

Activités et services (Annexe 4)

- Recrutement des bénévoles 52 % vs 58 % pour la région.

Caractéristiques financières (Annexe 5)

- L'enveloppe budgétaire allouée à ce territoire représente 13 % de l'enveloppe régionale allouée par l'Agence.
- Financement de l'Agence octroyé par programme aux organismes de ce territoire :
 - Services généraux 11 % vs 22 % pour la région.
 - Jeunes en difficulté 9 % vs 17 % pour la région.
 - Santé mentale 11 % vs 17 % pour la région.
 - Dépendance 12 % vs 6 % pour la région.
 - Santé publique 21 % vs 9 % pour la région.

À noter :

Le territoire de CSSS de La Mitis, comparativement à la moyenne du Bas-Saint-Laurent, présente plusieurs similitudes quant aux caractéristiques communautaires. Ce territoire offre une moins grande proportion d'organismes offrant des activités et services de recrutement des bénévoles. Il reçoit un financement supérieur à la moyenne régionale de + de 15 % en santé publique et de + de 6 % en dépendance. Pour celui en services généraux et jeunes en difficulté, il est inférieur.

5.4 CSSS de Rimouski-Neigette

Les données suivantes mettent en évidence les traits distinctifs de l'action communautaire et du financement octroyé par l'Agence.

Caractéristiques communautaires (Annexe 2)

- 41 organismes communautaires desservent ce territoire de CSSS; 35 d'entre eux y ont leur siège social.

Missions (Annexe 3)

- 46 % des organismes ont pour mission prioritaire l'aide et l'entraide comparativement au Bas-Saint-Laurent 43 %.
- 22 % des organismes ont pour mission prioritaire milieu de vie et soutien dans la communauté par rapport à la région qui est à 23 %.
- La mission hébergement est disponible dans ce territoire et dans les autres territoires.

Comparées à la moyenne régionale, seules les données ayant un écart supérieur ou inférieur à 5 % ont été retenues. Le Programme santé physique ainsi que les organismes de concertation régionale et le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes-BSL ont été exclus de cette comparaison.

Activités et services (Annexe 4)

- Aucune activité ou service n'a un écart inférieur ou supérieur à 5 % par rapport à la moyenne régionale.

Caractéristiques financières (Annexe 5)

- L'enveloppe budgétaire allouée à ce territoire représente 22 % de l'enveloppe régionale allouée par l'Agence.
- Financement de l'Agence octroyé par programme aux organismes de ce territoire :
 - Dépendance 19 % vs 6 % pour la région.
 - Déficiences 21 % vs 5 % pour la région.
 - Santé publique 41 % vs 9 % pour la région.

À noter :

Le territoire du CSSS de Rimouski-Neigette présente plusieurs similitudes quant aux caractéristiques communautaires. Par contre, il reçoit un financement supérieur à + de 32 % en santé publique, à + de 16 % en déficience et à + de 13 % en dépendance.

5.5 CSSS de Kamouraska

Les données suivantes mettent en évidence les traits distinctifs de l'action communautaire et du financement octroyé par l'Agence.

Caractéristiques communautaires (Annexe 2)

- 37 organismes communautaires desservent ce territoire de CSSS; 13 d'entre eux y ont leur siège social.

Missions (Annexe 3)

- 42 % des organismes ont pour mission prioritaire l'aide et l'entraide comparativement au Bas-Saint-Laurent 43 %.
- 24 % des organismes ont pour mission prioritaire milieu de vie et soutien dans la communauté par rapport à la région qui est à 23 %.
- La mission hébergement est accessible dans ce territoire et dans les autres territoires.

Comparées à la moyenne régionale, seules les données ayant un écart supérieur ou inférieur à 5 % ont été retenues. Le Programme santé physique ainsi que les organismes de concertation régionale et le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes-BSL ont été exclus de cette comparaison.

Activités et services (Annexe 4)

- Sécurité alimentaire 9 % vs 18 % pour la région.
- Soutien parental et familial 21 % vs 13 % pour la région.
- Renforcement du tissu social 64 % vs 73 % pour la région.

Caractéristiques financières (Annexe 5)

- L'enveloppe budgétaire allouée à ce territoire représente 10 % de l'enveloppe régionale allouée par l'Agence.
- Financement de l'Agence octroyé par programme aux organismes de ce territoire :
 - Services généraux 9 % vs 22 % pour la région.
 - Perte d'autonomie 9 % vs 21 % pour la région.
 - Santé publique 2 % vs 9 % pour la région.
 - Dépendance 15 % vs 6 % pour la région.
 - Déficience 14 % vs 5 % pour la région.

À noter :

Le territoire du CSSS de Kamouraska présente plusieurs similitudes quant aux caractéristiques communautaires. Il reçoit un financement supérieur à + de 9 % en déficience et à + de 9 % en dépendance. Il offre dans une moins grande proportion des activités et services en sécurité alimentaire et en renforcement du tissu social.

5.6 CSSS de Rivière-du-Loup

Les données suivantes mettent en évidence les traits distinctifs de l'action communautaire et du financement octroyé par l'Agence.

Caractéristiques communautaires (Annexe 2)

- 34 organismes communautaires desservent ce territoire de CSSS; 18 d'entre eux y ont leur siège social.

Missions (Annexe 3)

- 40 % des organismes ont pour mission prioritaire l'aide et l'entraide comparativement au Bas-Saint-Laurent 43 %.
- 26 % des organismes ont pour mission prioritaire milieu de vie et soutien dans la communauté par rapport à la région qui est à 23 %.
- La mission hébergement est accessible dans ce territoire et dans les autres territoires.

Comparées à la moyenne régionale, seules les données ayant un écart supérieur ou inférieur à 5 % ont été retenues. Le Programme santé physique ainsi que les organismes de concertation régionale et le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes-BSL ont été exclus de cette comparaison.

Activités et services (Annexe 4)

- Recrutement des bénévoles 65 % vs 58 % pour la région.

Caractéristiques financières (Annexe 5)

- L'enveloppe budgétaire allouée à ce territoire représente 14 % de l'enveloppe régionale allouée par l'Agence.
- Financement de l'Agence octroyé par programme aux organismes de ce territoire :
 - Services généraux 11 % vs 22 % pour la région.
 - Perte d'autonomie 14 % vs 21 % pour la région.
 - Dépendance 21 % vs 6 % pour la région.
 - Déficience 12 % vs 5 % pour la région.

À noter :

Le territoire du CSSS de Rivière-du-Loup présente plusieurs similitudes quant aux caractéristiques communautaires. Il offre dans une plus grande proportion des activités au niveau du recrutement des bénévoles. Il reçoit un financement supérieur à + de 15 % en dépendance et à + de 7 % en déficience.

5.7 CSSS de Témiscouata

Les données suivantes mettent en évidence les traits distinctifs de l'action communautaire et du financement octroyé par l'Agence.

Caractéristiques communautaires (Annexe 2)

- 38 organismes communautaires desservent ce territoire de CSSS; 16 d'entre eux y ont leur siège social.

Missions (Annexe 3)

- 43 % des organismes ont pour mission prioritaire l'aide et l'entraide qui est égal au Bas-Saint-Laurent 43 %.
- 28 % des organismes ont pour mission prioritaire milieu de vie et soutien dans la communauté par rapport à la région qui est à 23 %.
- La mission hébergement est accessible dans le territoire et dans les autres territoires.

Comparées à la moyenne régionale, seules les données ayant un écart supérieur ou inférieur à 5 % ont été retenues. Le Programme santé physique ainsi que les organismes de concertation régionale et le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes-BSL ont été exclus de cette comparaison.

Activités et services (Annexe 4)

- Accompagnement et assistance 29 % vs 36 % pour la région.

Caractéristiques financières (Annexe 5)

- L'enveloppe budgétaire allouée à ce territoire représente 12 % de l'enveloppe régionale allouée par l'Agence.
- Financement de l'Agence octroyé par programme aux organismes de ce territoire :
 - Services généraux 13 % vs 22 % pour la région.
 - Perte d'autonomie 10 % vs 21 % pour la région.
 - Dépendances 15 % vs 6 % pour la région.
 - Déficience 12 % vs 5 % pour la région.

À noter :

Le territoire du CSSS de Témiscouata présente plusieurs similitudes quant aux caractéristiques communautaires. Il offre dans une moins grande proportion des activités au niveau de l'accompagnement et de l'assistance. Il reçoit un financement supérieur à + de 9 % en dépendance, à + de 7 % en déficience et à + 10 % en santé publique.

5.8 CSSS des Basques

Les données suivantes mettent en évidence les traits distinctifs de l'action communautaire et du financement octroyé par l'Agence.

Caractéristiques communautaires (Annexe 2)

- 31 organismes communautaires desservent ce territoire de CSSS; 6 d'entre eux y ont leur siège social.

Missions (Annexe 3)

- 42 % des organismes ont pour mission prioritaire l'aide et l'entraide comparativement au Bas-Saint-Laurent 43 %.
- 19 % des organismes ont pour mission prioritaire milieu de vie et soutien dans la communauté par rapport à la région qui est à 23 %.
- La mission hébergement est accessible dans les autres territoires de la région.

Comparées à la moyenne régionale, seules les données ayant un écart supérieur ou inférieur à 5 % ont été retenues. Le Programme santé physique ainsi que les organismes de concertation régionale et le Centre d'assistance et d'accompagnement aux plaintes-BSL ont été exclus de cette comparaison.

Activités et services (Annexe 4)

- Recrutement des bénévoles 68 % vs 58 % pour la région.
- Renforcement du tissu social 64 % vs 73 % pour la région.
- Accompagnement et assistance 43 % vs 36 % pour la région.

Caractéristiques financières (Annexe 5)

- L'enveloppe budgétaire allouée à ce territoire représente 6 % de l'enveloppe régionale allouée par l'Agence.
- Financement de l'Agence octroyé par programme aux organismes de ce territoire :
 - Services généraux 6 % vs 22 % pour la région.
 - Perte d'autonomie 6 % vs 21 % pour la région.
 - Jeunes en difficulté 7 % vs 17 % pour la région.
 - Santé mentale 7 % vs 17 % pour la région.
 - Santé publique 0,4 % vs 9 % pour la région.

À noter :

Le territoire du CSSS des Basques présente plusieurs similitudes quant aux caractéristiques communautaires. Il offre dans une plus grande proportion des activités pour le recrutement des bénévoles, de la relation d'aide et de l'accompagnement et assistance. Aucun programme ne reçoit un financement supérieur à la moyenne régionale. Le Programme de services généraux a un financement inférieur de - 16 %.

CONCLUSION

Il est à espérer que ce portrait des organismes communautaires a permis de mieux faire découvrir la place que ces derniers occupent dans le domaine de la santé et des services sociaux au Bas Saint-Laurent et de montrer comment ils sont importants dans l'accessibilité et la continuité des services qu'ils dispensent à l'ensemble de cette population. Leur contribution est importante et ce portrait la fait ressortir.

Comme on peut le constater en parcourant ce document, les organismes communautaires sont près des besoins de la population. Ils répondent à un ensemble de problématiques toutes aussi importantes les unes que les autres. Ils offrent une structure souple et adaptable qui rejoint la personne dans son milieu. Ils ont également leur importance au plan de la prévention en renforçant le tissu social et en essayant de donner aux personnes des habilités pour améliorer leurs conditions de vie ou pour faire des choix de vie. Ils ont une approche globale de la personne.

En terminant, on reprend ce commentaire de Lamoureux, « Les pratiques d'action communautaire visent à changer le monde. C'est surtout en cela qu'elles sont utiles. Les organismes communautaires autonomes sont essentiels, parce qu'ils permettent aux individus et aux collectivités d'exprimer ce qu'ils ont de meilleur. Leur présence et leur action sont un acquis précieux pour les collectivités. Les pratiques d'action communautaire doivent être des expériences par lesquelles se féconde l'espoir ». (Lamoureux et al. 2003, p. 516).

BIBLIOGRAPHIE

Harmonisation du programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) version finale, Partie I, mars 2005.

Cadre de gestion de la reconnaissance et du soutien financier des organismes communautaires, Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent, 19 mai 1999.

Cadre d'allocation de ressources financières additionnelles aux organismes communautaires, Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent, décembre 2000.

Cadre de relations entre les CSSS, les centres spécialisés et les organismes communautaires dans le contexte de la mise en place des projets cliniques dans la région du Bas Saint-Laurent, Agence de développement de réseaux locaux de services de santé et de services sociaux du Bas-Saint-Laurent, juin 2005.

L'action communautaire, une contribution essentielle à l'exercice de la citoyenneté et au développement social du Québec, Ministère de l'emploi, de la Solidarité sociale et de la famille, Politique gouvernementale, Direction des communications, Québec, 2001.

Cadre de référence en matière d'action communautaire, Ministère de l'emploi, de la Solidarité sociale et de la famille, Secrétariat à l'action communautaire du Québec, Québec, août 2004.

Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire, Ministère de l'emploi, de la Solidarité sociale et de la famille, Secrétariat à l'action communautaire du Québec, Québec, août 2004.

Portrait des organismes communautaires et bénévoles œuvrant dans le domaine de la santé et des services sociaux en Montérégie, Direction de la première ligne et de la réadaptation en collaboration avec la Direction de santé publique, avril 2005.

LAMOUREUX, Henri, LAVOIE, Jocelyne, MAYER, Robert, PANET-RAYMOND, Jean, *La pratique de l'action communautaire*, Presses de l'Université du Québec. 2^e édition, 2003.

L'architecture des services de santé et des services sociaux : Les programmes-services et les programmes-soutien, MSSS, janvier 2004.

Plan triennal 1995-1998 de transformation du réseau de la santé et des services sociaux du Bas-St-Laurent, Régie régionale de la santé et des services sociaux du Bas-Saint-Laurent, février 1996.

Organismes communautaires. Les ententes à convenir avec les instances locales. Ministère de la Santé et Services sociaux. 17 juin 2004.

Loi sur les services de santé et les services sociaux. L.R.Q., c. S-4.2

Les rapports d'activités, les rapports financiers 2004-2005 des organismes communautaires financés par l'Agence.

ANNEXE 1

LISTE DES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES PAR PROGRAMMES DU MSSS

DÉPENDANCES		
Organismes communautaires	MRC	CATÉGORIES
Unité Domrémy de Rivière-Bleue inc.	Témiscouata	Aide et entraide
Unité Domrémy de Ville St-Pascal Inc.	Kamouraska	Aide et entraide
Unité Domrémy de Saint-Gabriel - relais communautaire	Mitis	Aide et entraide
Unité Domrémy de Luceville	Mitis	Aide et entraide
Unité Domrémy de Mont-Joli (2 programmes)	Mitis	Aide et entraide
Unité Domrémy de Causapschal	Matapédia	Aide et entraide
Aux Trois Mâts	Rimouski-Neigette	Milieu de vie et soutien dans la communauté
La Montée, Centre prévention et traitement des dépendances	Kamouraska	Hébergement
Arrimage, Centre de réhabilitation alcoolisme et toxicomanie	Rimouski-Neigette	Hébergement
Centre régional A.D.H. "Le Tremplin"	Matane	Hébergement
PERTE D'AUTONOMIE		
Organismes communautaires	MRC	CATÉGORIES
Centre d'action bénévole de la Mitis	Mitis	Aide et entraide
Centre d'action bénévole de la région de Matane inc.	Matane	Aide et entraide
Centre d'action bénévole de la Vallée de la Matapédia	Matapédia	Aide et entraide
Centre d'action bénévole rég. Rimouski	Rimouski-Neigette	Aide et entraide
Centre d'action bénévole région Témis inc.	Témiscouata	Aide et entraide
Centre d'action bénévole Cormoran Inc	Kamouraska	Aide et entraide
Centre d'action bénévole des Seigneuries Inc.	Rivière-du-Loup	Aide et entraide
Centre d'action bénévole des Basques Inc.	Basques	Aide et entraide
Société Alzheimer du Bas-St-Laurent	Matane	Aide et entraide
Comité d'accompagnement La Source Inc.	Rivière-du-Loup	Aide et entraide
Relais Santé (Matane)	Matane	Milieu de vie et soutien dans la communauté

Centre polyvalent des aînés et aînées de Rimouski-Neigette	Rimouski-Neigette	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Popote le gourmet roulant Inc.	Rimouski-Neigette	Aide et entraide
Coup de main à domicile de Rimouski	Rimouski-Neigette	Entreprise d'économie sociale
Aide - Maison Vallée de la Matapédia	Matapédia	Entreprise d'économie sociale
Services Kam-Aide Inc.	Kamouraska	Entreprise d'économie sociale
Bourgeons de la Mitis (Les)	Mitis	Entreprise d'économie sociale
Services à domicile de la région de Matane (Les)	Matane	Entreprise d'économie sociale
Logis-Aide des Basques	Basques	Entreprise d'économie sociale
JEUNES EN DIFFICULTÉ		
Organismes communautaires	MRC	CATÉGORIES
Maison des jeunes de Matane	Matane	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Maison des jeunes Le Refuge Jeunesse (La)	Matane	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Maison des jeunes de Mont-Joli Inc. (La)	Mitis	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Jeunathèque d'Amqui inc. (La)	Matapédia	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Maison des jeunes de Sayabec (La)	Matapédia	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Maison des jeunes de Causapscal (La)	Matapédia	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Maison des jeunes de Val-Brillant (La)	Matapédia	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Maison des jeunes de Pointe-au-Père (La)	Rimouski-Neigette	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Maison des jeunes de Rimouski	Rimouski-Neigette	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Maison des jeunes du Bic (La)	Rimouski-Neigette	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Corporation de la maison des jeunes de Trois-Pistoles	Basques	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Maison des jeunes de Saint-Épiphanie (La)	Rivière-du-Loup	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Centre-jeunes de Cacouna	Rivière-du-Loup	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Corporation du comité jeunesse 1997	Rivière-du-Loup	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Corporation de l'Entre-jeunes de Rivière-du-Loup (La)	Rivière-du-Loup	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Maison des jeunes "le coin de Dégelis"	Témiscouata	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Place des jeunes de Squatec	Témiscouata	Milieu de vie et soutien dans la communauté

Maison des jeunes Pirana	Témiscouata	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Maison des jeunes "La Piôle"	Témiscouata	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Maison Entre-Deux de Cabano	Témiscouata	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Quartier-jeunesse 1995	Kamouraska	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Carrefour des jeunes de La Pocatière	Kamouraska	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Fonds jeunesse B.B.R. Inc.	Rimouski-Neigette	LSJPA
Justice alternative du KRTB Inc.	Rivière-du-Loup	LSJPA
Grands amis de Rimouski (Les)	Rimouski-Neigette	Aide et entraide
Comité parrains-marraines du KRTB	Rivière-du-Loup	Aide et entraide
Grands amis de la région de Matane (Les)	Matane	Aide et entraide
Grands amis de la Vallée	Matapédia	Aide et entraide
Pro-Jeune-Est Rimouski-Neigette	Rimouski-Neigette	Aide et entraide
Centre Écllosion inc.	Matapédia	Aide et entraide
Tandem-Jeunesse	Kamouraska	Hébergement
SERVICES GÉNÉRAUX		
Organismes communautaires	MRC	CATÉGORIES
Centre de femmes du Témiscouata	Témiscouata	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Centre-femmes Catherine Leblond inc.	Les Basques	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Centre-femmes, La Passerelle du Kamouraska	Kamouraska	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Regroupement des femmes de la région de Matane	Matane	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Centre de femmes du Ô-Pays (Le)	Témiscouata	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Centre de femmes de la Vallée de la Matapédia Inc.	Matapédia	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Centre Femmes de la Mitis	Mitis	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Maison des femmes de la région de Rimouski (La)	Rimouski-Neigette	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Centre-femmes du Grand-Portage	Rivière-du-Loup	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Trajectoires hommes du KRTB	Rivière-du-Loup	Aide et entraide
Contre toute agression conjugale (C-TA-C)	Rimouski-Neigette	Aide et entraide

CALACS de Rimouski	Rimouski-Neigette	Aide et entraide
L'Autre-Toit du KRTB	Témiscouata	Hébergement
Gigogne Inc. (La)	Matane	Hébergement
Débrouille, (La)	Rimouski-Neigette	Hébergement
DÉFICIENCE PHYSIQUE ET INTELLECTUELLE		
Organismes communautaires	MRC	CATÉGORIES
Ass. des pers. handicapées du Kamouraska Est Inc. (L')	Kamouraska	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Association pocatoise des personnes handicapées Inc.	Kamouraska	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Ass. de personnes handicapées l'Éveil des Basques Inc.	Les Basques	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Association des handicapés gaspésiens (L')	Matane	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Groupe de personnes handicapées Les Alcyons Inc. (Le)	Mitis	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Association Multi-défis	Rivière-du-Loup	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Ass. québécoise pour les enfants atteints d'audi-muti, BSL	Rivière-du-Loup	Aide et entraide
Société d'autisme régionale BSL, Gaspésie, Les Îles	Rimouski-Neigette	Aide et entraide
Ass. des pers. handicapées visuelles du Bas-Saint-Laurent	Rimouski-Neigette	Aide et entraide
Association de la déficience intellectuelle (Région Rimouski)	Rimouski-Neigette	Aide et entraide
Association des personnes ACVA-TCC du BSL	Rimouski-Neigette	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Serv. Alt. d'intég. au travail de la pers. hand. Rimouski	Rimouski-Neigette	Aide et entraide
Regroupement des dynamiques de Rimouski	Rimouski-Neigette	Aide et entraide
Ressource d'aide aux pers. hand. du Bas-St-Laurent/Gaspésie	Rimouski-Neigette	Aide et entraide
Ass. de pers. handicapées Entre-Amis du Témiscouata	Témiscouata	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Amirams de la Vallée inc. (Les)	Matapédia	Milieu de vie et soutien dans la communauté
SANTÉ PUBLIQUE		
Organismes communautaires	MRC	CATÉGORIES
Moisson Rimouski-Neigette Inc.	Rimouski-Neigette	Aide et entraide
Carrefour d'Initiatives populaires de R.D.L.	Rivière-du-Loup	Aide et entraide
Cuisine collective de la région de Matane (La)	Matane	Aide et entraide

Moisson Vallée Matapédia	Matapédia	Aide et entraide
Cuisines collectives de Dégelis	Témiscouata	Aide et entraide
Cuisines collectives du Haut-Pays	Témiscouata	Aide et entraide
Serv. de dépannage alimentaire du Témiscouata	Témiscouata	Aide et entraide
Cuisines Collectives de Cabano	Témiscouata	Aide et entraide
Moisson Kamouraska	Kamouraska	Aide et entraide
M.A.I.N.S. Bas-St-Laurent	Rimouski-Neigette	Aide et entraide
Maison de l'Espoir de Mont-Joli Inc. (La)	Mitis	Hébergement
Répit du passant (Le)	Rimouski-Neigette	Hébergement
Loisirs de jeunesse de Rimouski inc.	Rimouski-Neigette	Hébergement
SANTÉ MENTALE		
Organismes communautaires	MRC	CATÉGORIES
Périscope des Basques	Les Basques	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Centre d'entraide l'horizon de Rivière-du-Loup	Rivière-du-Loup	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Centre alt. en santé mentale et sociale Le Marigot de Matane	Matane	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Centre de prévention du suicide du KRTB	Rivière-du-Loup	Aide et entraide
Source d'espoir du Témis. Inc.	Témiscouata	Milieu de vie et soutien dans la communauté
P.L.A.I.D.D du Bas-du-Fleuve	Rimouski-Neigette	Défense des droits
Ass. can. pour la santé mentale, filiale du Bas du Fleuve	Rimouski-Neigette	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Association Kamouraskoise en santé mentale La Traversée	Kamouraska	Milieu de vie et soutien dans la communauté
La Lueur de l'Espoir du Bas Saint-Laurent inc.	Rimouski-Neigette	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Rayon de partage en santé mentale	Matapédia	Milieu de vie et soutien dans la communauté
La Maison des Tournesols (2 programmes)	Mitis	Milieu de vie et soutien dans la communauté
Maison d'hébergement La Bouffée d'air du KRTB (La)	Rivière-du-Loup	Hébergement
Centre de prévention suicide et intervention de crise du BSL (2 programmes)	Rimouski-Neigette	Aide et entraide et hébergement
SANTÉ PHYSIQUE		
Organismes communautaires	MRC	CATÉGORIES

Association du cancer de l'Est du Québec	Rimouski-Neigette	Aide et entraide
Diabète Bas St-Laurent inc.	Rimouski-Neigette	Aide et entraide
Arc-en-ciel du cœur	Kamouraska	Aide et entraide
Diabétiques amis du K.R.T.B. (Les)	Rivière-du-Loup	Aide et entraide
CONCERTATION		
Organismes communautaires	MRC	CATÉGORIES
Mouvement action communautaire Bas St-Laurent	Rimouski-Neigette	Concertation
ROCASM du Bas du Fleuve	Rivière-du-Loup	Concertation
ASSISTANCE ET ACCOMPAGNEMENT		
Organismes communautaires	MRC	CATÉGORIES
Centre d'ass. et d'acc. aux plaintes - Bas-St-Laurent	Rimouski-Neigette	Défense des droits

ANNEXE 2

Répartition (nbre et %) des organismes desservant les territoires de CSSS selon l'emplacement de leur siège social (n : 125), Bas-Saint-Laurent, 2004-2005

Territoires de centres de santé et de services sociaux (CSSS)	Organismes communautaires					
	Siège social dans le territoire du CSSS		Siège social extérieur du territoire du CSSS		TOTAL	
	nbre	%	nbre	%	nbre	%
CSSS de La Matapédia	13	37%	22	63%	35	100%
CSSS de Matane	13	42%	18	58%	31	100%
CSSS de La Mitis	11	34%	21	66%	32	100%
CSSS Rimouski-Neigette	35	85%	6	15%	41	100%
CSSS de Kamouraska	13	35%	24	65%	37	100%
CSSS de Rivière-du-Loup	18	53%	16	47%	34	100%
CSSS de Témiscouata	16	42%	22	58%	38	100%
CSSS des Basques	6	19%	25	81%	31	100%

ANNEXE 3

Répartition (n et %) des organismes desservant les territoires de CSSS selon leur mission (n:128), Bas-Saint-Laurent, 2004-2005

Territoire de centres de santé et de services sociaux (CSSS)		MISSION						
		Aide et entraide	Milieux de vie et de soutien dans la communauté	Hébergement	Sensibilisation, promotion et défense des droits	Entreprise d'économie sociale	Concertation	LSJPA
CSSS de La Matapédia	n	16	9	4	2	1	2	1
	%	46%	26%	11%	6%	3%	6%	3%
CSSS de Matane	n	13	8	4	2	1	2	1
	%	42%	26%	13%	6%	3%	6%	3%
CSSS de La Mitis	n	14	7	5	2	1	2	1
	%	44%	22%	16%	6%	3%	6%	3%
CSSS de Rimouski-Neigette	n	19	10	6	2	1	2	1
	%	46%	24%	15%	5%	2%	5%	2%
CSSS du Kamouraska	n	16	9	6	2	1	2	1
	%	43%	24%	16%	5%	3%	5%	3%
CSSS de Rivière-du-Loup	n	14	9	6	2	1	2	1
	%	40%	26%	17%	6%	3%	6%	3%
CSSS du Témiscouata	n	16	11	6	2	1	2	1
	%	41%	28%	15%	5%	3%	5%	3%
CSSS des Basques	n	13	6	6	2	1	2	1
	%	42%	19%	19%	6%	3%	6%	3%
Bas-Saint-Laurent	n	121	69	43	16	8	16	8
	%	43%	25%	15%	6%	3%	6%	3%

ANNEXE 4

RÉPARTITION DES ACTIVITÉS ET DES SERVICES DISPENSÉS PAR LES ORGANISMES COMMUNAUTAIRES PAR TERRITOIRE DE CSSS

Territoires de centres de santé et de services sociaux (CSSS)	<div style="display: flex; justify-content: space-around; text-align: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; transform: rotate(-45deg); font-size: small;">Sécurité alimentaire</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; transform: rotate(-45deg); font-size: small;">Soutien matériel</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; transform: rotate(-45deg); font-size: small;">Relation d'aide</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; transform: rotate(-45deg); font-size: small;">Soutien parental et familial</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; transform: rotate(-45deg); font-size: small;">Recrutement des bénévoles</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; transform: rotate(-45deg); font-size: small;">Transport</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; transform: rotate(-45deg); font-size: small;">Mesures d'aide à domicile</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; transform: rotate(-45deg); font-size: small;">Renforcement du tissu social</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; transform: rotate(-45deg); font-size: small;">Hébergement et logements</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; transform: rotate(-45deg); font-size: small;">Intégration sociale</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; transform: rotate(-45deg); font-size: small;">Accompagnement, assistance</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; transform: rotate(-45deg); font-size: small;">Défense des droits</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 2px; transform: rotate(-45deg); font-size: small;">Éducation populaire</div> </div>														
	n	5	2	30	2	17	1	4	24	4	6	11	4	32	
%	14%	6%	86%	6%	49%	3%	11%	69%	11%	17%	31%	11%	91%		
CSSS de La Matapédia	n	5	2	30	2	17	1	4	24	4	6	11	4	32	
	%	14%	6%	86%	6%	49%	3%	11%	69%	11%	17%	31%	11%	91%	
CSSS de Matane	n	7	3	27	2	15	2	5	22	6	6	11	4	28	
	%	23%	10%	87%	6%	48%	6%	16%	71%	19%	19%	35%	13%	90%	
CSSS de La Mitis	n	6	4	28	4	16	2	4	24	5	6	11	3	31	
	%	19%	13%	88%	13%	50%	6%	13%	75%	16%	19%	34%	9%	97%	
CSSS de Rimouski-Neigette	n	7	2	34	4	20	1	6	29	7	7	12	4	37	
	%	17%	5%	83%	10%	49%	2%	15%	71%	17%	17%	29%	10%	90%	
CSSS du Kamouraska	n	3	2	31	7	20	2	5	21	6	8	13	5	33	
	%	8%	5%	84%	19%	54%	5%	14%	57%	16%	22%	35%	14%	89%	
CSSS de Rivière-du-Loup	n	5	2	30	5	20	1	3	24	6	7	12	4	31	
	%	14%	6%	86%	14%	57%	3%	9%	69%	17%	20%	34%	11%	89%	
CSSS du Témiscouata	n	7	3	32	5	21	3	3	25	6	6	10	4	35	
	%	18%	8%	82%	13%	54%	8%	8%	64%	15%	15%	26%	10%	90%	
CSSS des Basques	n	5	2	26	4	19	2	4	18	6	6	12	5	28	
	%	16%	6%	84%	13%	61%	6%	13%	58%	19%	19%	39%	16%	90%	
Bas-Saint-Laurent	n	45	20	238	33	148	14	34	187	46	52	92	33	255	
	%	18%	8%	93%	13%	58%	5%	13%	73%	18%	20%	36%	13%	206%	

ANNEXE 5

Répartition (\$ et %) du budget alloué par l'Agence aux organismes desservant les territoires de CSSS selon les programmes, Bas-Saint-Laurent, 2004-2005

PROGRAMMES	MATAPÉDIA	%	MATANE	%	MITIS	%	RIMOUSKI-NEIGETTE	%	KAMOURASKA	%	R.D.L.	%	TÉMISCOUATA	%	BASQUES	%	TOTAL
Dépendance	50 266 \$	7 %	48 627 \$	6 %	88 857 \$	12 %	143 870 \$	19 %	118 107 \$	15 %	158 509 \$	21 %	115 298 \$	15 %	46 792 \$	6 %	770 327 \$
Perte d'autonomie	348 488 \$	13 %	294 244 \$	11 %	418 272 \$	16 %	499 760 \$	19 %	242 955 \$	9 %	361 035 \$	14 %	265 420 \$	10 %	163 485 \$	6 %	2 593 659 \$
Jeunes en difficulté	317 287 \$	15 %	186 697 \$	9 %	187 440 \$	9 %	398 701 \$	19 %	263 543 \$	13 %	317 441 \$	15 %	239 945 \$	12 %	138 765 \$	7 %	2 049 820 \$
Santé physique	3 052 \$	9 %	3 482 \$	11 %	3 021 \$	9 %	8 275 \$	26 %	10 337 \$	32 %	2 082 \$	6 %	1 388 \$	4 %	617 \$	2 %	32 255 \$
Services généraux	368 215 \$	14 %	402 256 \$	15 %	288 738 \$	11 %	603 713 \$	22 %	238 141 \$	9 %	305 141 \$	11 %	349 892 \$	13 %	168 458 \$	6 %	2 724 554 \$
Déficiences	58 299 \$	10 %	66 589 \$	11 %	60 270 \$	10 %	125 306 \$	21 %	82 594 \$	14 %	72 474 \$	12 %	70 144 \$	12 %	62 430 \$	10 %	598 106 \$
Concertation	24 776 \$	10 %	28 275 \$	11 %	24 491 \$	10 %	67 138 \$	26 %	28 346 \$	11 %	41 535 \$	16 %	27 634 \$	11 %	12 262 \$	5 %	254 459 \$
Santé publique	88 350 \$	8 %	93 466 \$	9 %	224 361 \$	21 %	442 518 \$	41 %	20 426 \$	2 %	73 504 \$	7 %	140 279 \$	13 %	4 710 \$	0 %	1 087 614 \$
Santé mentale	199 459 \$	9 %	219 548 \$	10 %	233 521 \$	11 %	395 212 \$	19 %	270 556 \$	13 %	367 534 \$	17 %	273 002 \$	13 %	148 990 \$	7 %	2 107 823 \$
TOTAL	1 458 192 \$		1 343 185 \$		1 528 971 \$		2 684 492 \$		1 275 006 \$		1 699 256 \$		1 483 001 \$		746 510 \$		12 218 615 \$
POURCENTAGE	12 %		11 %		13 %		22 %		10 %		14 %		12 %		6 %		100 %